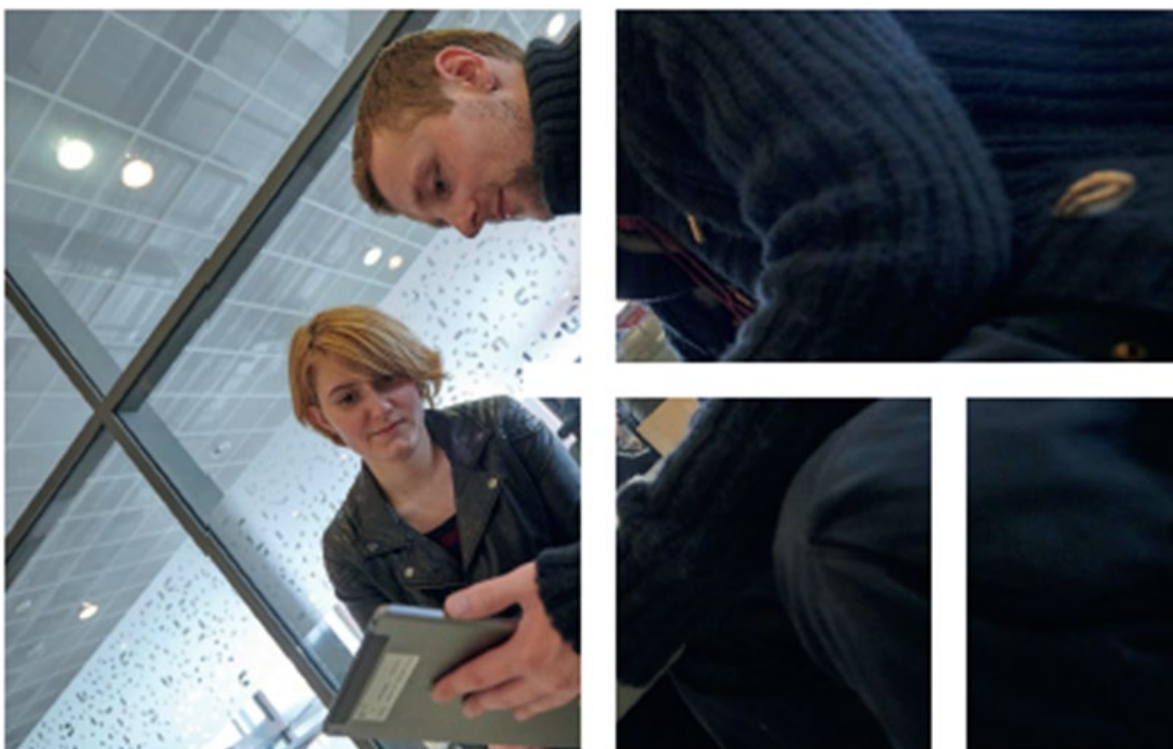


INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

GUIDE DES REPONSES EXISTANTES

MAI 2022



Crédit photo : Philippe Bréard

lehavreseinemetropole.fr



PREAMBULE

Créé initialement à l'occasion de la rencontre territoriale du 17 avril 2018 sur l'insertion professionnelle et le logement des jeunes, ce guide édité par la communauté urbaine (CU) a depuis fait l'objet de mises à jour régulières.

L'objectif de la CU est de faire connaître cet outil aux professionnels en charge d'accueillir et d'orienter les jeunes sur le territoire, de l'actualiser, le diffuser et l'expliquer pour permettre son appropriation.

Le travail de mise à jour périodique permet de consolider les échanges et les partenariats entre les acteurs des champs du logement et de l'insertion professionnelle. Au-delà de ce constat, il a été souligné - lors de l'étude conduite en 2021 sur le logement pour les jeunes actifs en insertion ou en difficulté d'insertion socioprofessionnelle - le besoin d'organiser des sessions d'informations et de formations régulières pour « faire vivre » le guide, s'assurer qu'il soit connu, approprié et utilisé.



Hôtel de la communauté - 19, rue Georges Braque - CS70854 - 76600 Le Havre

Téléphone : 02 77 61 26 81 – @ : referent-habitat@lehavremetro.fr

www.lehavreseinemetropole.fr

SOMMAIRE

Préambule	2
------------------	----------

Emploi et alternance	5
- Alternance : contrat d'apprentissage	5
- Alternance : contrat de professionnalisation	6
- Atelier et chantier d'insertion (ACI)	7
- Association intermédiaire (AI)	9
- Entreprise d'insertion (EI)	11
- Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)	13
- Entreprise adaptée (EA)	15
- Entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI)	16
- GEIQ BTP et GEIQ PEP'S	18

Formation	19
- Dispositif #Avenir	20
- Socle de compétences	21
- Qualif' collectif	22
- Qualif' individuel	23
- « Une formation, un emploi »	25
- Dispositif de formation pour les salariés en insertion	26
- Le dispositif Jeunes diplômés	29
- Formation accompagnée	30
- Formations sanitaires et sociales – financement de parcours	32
- Formations sanitaires et sociales – bourses sur critères sociaux	33
- Dispositif Itinéraire des Savoirs	34

Accompagnement	35
- Accompagnement à la création d'entreprise	35
- 100 chances 100 emplois	36
- L'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)	37
- Le fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT)	38
- L'Accompagnement intensif des Jeunes (AIJ)	39
- Contrat d'Engagement Jeune	40
- Itinéraires vers l'emploi	42
- Le Lab'O – Mon espace pour oser entreprendre	43
- La Boutique du Lab'O	44
- Le Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	45
- Parrainage de la Mission Locale	46
- LH Coaching, mon parcours gagnant	47
- Pôles d'insertion professionnelle (FODENO)	48
- Service Emploi de la Mission Locale	49
- Bureau Information Jeunesse	50

Service civique	51
- Service civique	51
- Plateforme locale d'intermédiation du service civique	52
Mobilité	53
- MAD – Mobilité Associative Durable	53
- Mobilité sur le territoire	54
- Pass Monde : Etudes secondaires, Etudes Supérieures, Volontariat et Initiative	55
Santé	56
- Examen de prévention en santé de l'UC-IRSA	56
- Aide et écoute psychologique	57
- Addictions, soins, accompagnement et prévention	58
- Troubles psychiques, aide à la santé mentale	59
- SAVS / SAMSAH	60
- Accompagnement des troubles « DYS- »	61
- Handicap, recrutement et maintien	62
Liens utiles	63
Lexique des principaux sigles utilisés	64

Alternance : contrat d'apprentissage

Contrat de travail en alternance qui vise à la fois l'obtention d'une qualification et d'une expérience professionnelle.

OBJECTIF / FINALITÉ	Préparer un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire, un diplôme de l'enseignement supérieur ou un titre professionnel.
PUBLIC CONCERNÉ	- Jeunes de 16 à 29 ans révolus - Au-delà de 29 ans sous condition : ∞ Préparation d'un diplôme supérieur à celui obtenu, travailleurs handicapés, personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.
MODALITÉS	- Signature d'un contrat de travail conduisant à l'obtention du titre professionnel ou du diplôme visé (variabilités selon la situation du demandeur) : - Pour une durée déterminée pouvant varier de 6 mois à 3 ans et pouvant être adaptée en fonction des compétences de l'apprenti. - Pour une durée indéterminée débutant par une période d'apprentissage d'une durée équivalente au cycle de formation. - Rémunération par l'employeur, variable selon l'âge et l'année de formation.
PROCÉDURE	- Signature d'un contrat d'apprentissage entre le salarié et l'employeur, enregistré par divers organismes selon les situations (le contrat d'apprentissage peut être signé avec un employeur du secteur privé y compris les associations et également un employeur du secteur public). - Prescripteurs possibles : ∞ Ensemble des acteurs de l'accompagnement professionnel et de l'insertion professionnelle, ∞ Réception et diffusion des offres d'emploi auprès du public, - A la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral (conseiller emploi et alternance), - Au Pôle emploi, - Au sein des Mairies (service dédié) à l'accompagnement professionnel, - Au Département de la Seine Maritime auprès de bénéficiaires du RSA, - Dans les organismes de formation, - Au sein de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), Et dans tout le réseau local de l'insertion professionnelle...
OPÉRATEURS	- Employeurs signataires du contrat d'apprentissage, - Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), - Organismes de formation agréés pour la formation d'Apprentis.
FINANCEURS	La formation de l'apprenti en CFA est financée par le biais de taxes et contributions, en particulier la taxe d'apprentissage, à la charge des entreprises.
CONTACTS	Sites internet : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/ (site Etat) https://parcours-metier.normandie.fr/apprentissage-se-former-en-apprentissage (site Région Normandie)

Alternance : contrat de professionnalisation

Contrat de travail en alternance qui vise à la fois l'obtention d'une qualification et d'une expérience professionnelle.

OBJECTIF / FINALITÉ	Acquérir une qualification professionnelle reconnue (titre professionnel ou diplôme) au cours d'une période d'alternance.
PUBLIC CONCERNÉ	- Jeunes de 16 à 25 ans révolus - Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, - Bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH, - Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé.
MODALITÉS	- CDD de 6 à 12 mois, voire 36 mois suivant conditions - CDD renouvelable une fois : ∞ si seconde qualification visée (supérieure ou complémentaire à la 1^{ière}), ∞ si qualification non obtenue sur la période d'alternance, - CDI : phase d'alternance de 12 à 24 mois, puis poursuite sous le régime du CDI de droit commun, - Période d'essai possible.
PROCÉDURE	- Signature d'un contrat de professionnalisation entre le salarié et l'employeur, déposé auprès de la DREETS, après envoi et validation de l'OPCO. - Prescripteurs possibles : ∞ Ensemble des acteurs de l'accompagnement professionnel et de l'insertion professionnelle, ∞ Réception et diffusion des offres d'emploi auprès du public, - A la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral (conseiller emploi et alternance), - Au Pôle emploi, - Au sein des Mairies (service dédié à l'accompagnement professionnel), - Au Département de la Seine Maritime auprès des bénéficiaires du RSA, - Dans les organismes de formation, - Au sein de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), Et dans tout le réseau local de l'insertion professionnelle...
OPÉRATEURS	- Employeurs privés, sauf les particuliers (employeurs publics exclus), - Formation assurée par l'entreprise, si elle dispose d'un service de formation, - Formation assurée par un organisme de formation, si elle n'en dispose pas.
FINANCEURS	- Salarié rémunéré par l'entreprise employeur, - Prise en charge financière de la formation par l'OPCO.
CONTACTS	Site internet : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation (site Etat)

Atelier et chantier d'insertion (ACI)

L'ACI fait partie - avec l'association intermédiaire (AI), l'entreprise d'insertion (EI) et l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) - des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

OBJECTIF / FINALITÉ	Les ACI proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.
PUBLIC CONCERNÉ	- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, - les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS...), - les demandeurs d'emploi de longue durée, - les travailleurs reconnus handicapés.
MODALITÉS	Contrats à durée déterminée, dits d'insertion (CDDI) de 4 à 24 mois, sauf dérogations.
PROCÉDURE	- Orientation et repérage du public par tous les acteurs intervenant dans l'accueil des publics pouvant relever de l'IAE, - Validation de l'orientation par les prescripteurs (Pôle emploi – Cap emploi – Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral), - évaluation et validation de l'éligibilité à l'IAE via la Plateforme de l'inclusion https://inclusion.beta.gouv.fr/, selon 2 voies : - Par les prescripteurs habilités, - Directement par les SIAE. - Envoi de candidatures réalisables par tous les prescripteurs sans exception, et en auto-prescription par les SIAE (candidatures spontanées). Toutefois, si le candidat est adressé par un orienteur*, son éligibilité sera validée par la SIAE. - Pass IAE délivré par la Plateforme sous ≈ 2 jours ouvrés pour toute demande d'embauche, dès lors que le candidat remplit les conditions d'éligibilité à l'IAE. Liste des prescripteurs : https://doc.inclusion.beta.gouv.fr/pourquoi-une-plateforme-de-linclusion/qui-sont-les-differents-prescripteurs/prescripteur-habilite#liste-des-prescripteurs-habilites-en-national *L'orienteur est un prescripteur non-habilité (club sportif, éducateur de rue, association de chômeurs longue durée, bénévole associatif...). Il peut postuler pour un candidat auprès des employeurs solidaires via la Plateforme, il n'a aucun besoin d'être habilité pour cela. Néanmoins dans le cadre d'une SIAE, l'éligibilité de son candidat sera réalisée par la SIAE au moment de l'embauche. - Embauche par la SIAE.
OPÉRATEURS	La Plateforme de l'Inclusion https://inclusion.beta.gouv.fr/
FINANCEURS	DDETS – Conseil Départemental

CONTACTS

Sur la zone du Havre, 9 chantiers d'insertion sont conventionnés :

- AHAPS – 11 rue Fontenoy, 76600 Le Havre – Tél : 02 35 53 17 27
- AQUACAU – 70 chemin de Saint-Andrieux, 76930 Octeville-sur-Mer
Tél : 02 35 46 04 97 – www.aquacaux.fr
- CONSERVATOIRE MARITIME – Hangar 41 – Quai du Brésil, 76600 Le Havre
Tél : 02 35 24 40 05
- LA PASSERELLE – 114 rue de la Cavée Verte, 76620 Le Havre – Tél : 02 35 54 44 61 www.la-passerelle76.fr
- LE GRENIER – 28 rue du Capuchet, 76620 Le Havre – Tél : 02 35 21 18 24
www.asso-legrenier.org
- LE BATEAU DE BROTONNE – Parc d'activités, rue du Château, 76700 Saint-Laurent-de-Brèvedent – Tél : 02 32 70 48 00 – www.bateaudebrotonne.net
- MEDIATION – 4 rue Pierre Faure, 76600 Le Havre – Tél : 09 88 02 50 24
www.mediation-lehavre.fr
- GRAINE EN MAIN – 470 chemin de la Garenne, 76430 Etainhus
Tél : 09 62 51 16 15 – www.graineenmain.org

Contact : Jean-Loup RIOU – DDETS – jean-loup.riou@seine-maritime.gouv.fr

Tél : 02 35 19 56 04

Association intermédiaire (AI)

L'AI fait partie – avec l'entreprise d'insertion (EI), l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) - des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

OBJECTIF / FINALITÉ	Contribuer à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur permettant de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales, entreprises...).
PUBLIC CONCERNÉ	- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, - les bénéficiaires de minima sociaux (revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité spécifique (ASS)...), - les demandeurs d'emploi de longue durée, - les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), etc.
MODALITÉS	Mises à disposition à titre onéreux ; impliquant d'une part la conclusion d'un contrat de travail avec le salarié (CDD d'usage principalement), et d'autre part la conclusion d'un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur (entreprise, particulier, associations...).
PROCÉDURE	- Orientation et repérage du public par tous les acteurs intervenant dans l'accueil des publics pouvant relever de l'IAE, - Validation de l'orientation par les prescripteurs (Pôle emploi – Cap emploi – Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral), - évaluation et validation de l'éligibilité à l'IAE via la Plateforme de l'inclusion https://inclusion.beta.gouv.fr/, selon 2 voies : - Par les prescripteurs habilités, - Directement par les SIAE. - Envoi de candidatures réalisables par tous les prescripteurs sans exception, et en auto-prescription par les SIAE (candidatures spontanées). Toutefois, si le candidat est adressé par un orienteur*, son éligibilité sera validée par la SIAE. - Pass IAE délivré par la Plateforme sous ≈ 2 jours ouvrés pour toute demande d'embauche, dès lors que le candidat remplit les conditions d'éligibilité à l'IAE. Liste des prescripteurs : https://doc.inclusion.beta.gouv.fr/pourquoi-une-plateforme-de-linclusion/qui-sont-les-differents-prescripteurs/prescripteur-habilite#liste-des-prescripteurs-habilites-en-national *L'orienteur est un prescripteur non-habilité (club sportif, éducateur de rue, association de chômeurs longue durée, bénévole associatif...). Il peut postuler pour un candidat auprès des employeurs solidaires via la Plateforme, il n'a aucun besoin d'être habilité pour cela. Néanmoins dans le cadre d'une SIAE, l'éligibilité de son candidat sera réalisée par la SIAE au moment de l'embauche. - Embauche par la SIAE.
OPÉRATEURS	La Plateforme de l'Inclusion https://inclusion.beta.gouv.fr/
FINANCEURS	DDETS – Conseil Départemental

CONTACTS

Sur la zone du Havre, 2 associations intermédiaires sont conventionnées :

- ATOUTS FAIRE – 7 rue du 8 mai 1945, 76700 Harfleur – Tél : 02 35 45 31 37
www.asso-atoutsfaire.org/contact - @ : association-intermediaire@atoutsfaire.fr
- BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS (BAC) – 30 rue de Valmy, 76600 Le Havre
Tél : 02 35 25 35 08 – www.baclehavre.com - @ : baclehavre@aol.com

Contact : Jean-Loup RIOU – DDETS – jean-loup.riou@seine-maritime.gouv.fr
Tél : 02 35 19 56 04

Emploi et alternance

Entreprise d'insertion (EI)

L'entreprise d'insertion fait partie avec l'association intermédiaire (AI), l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) - des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

OBJECTIF / FINALITÉ	Une entreprise d'insertion est une entreprise opérant dans le secteur marchand, mais dont la finalité est avant tout sociale : proposer à des personnes en difficulté une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins de l'intéressé (« réentraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social ...) pour construire et finaliser avec elles un parcours d'insertion socioprofessionnel durable.
PUBLIC CONCERNÉ	- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, - les bénéficiaires de minima sociaux (RSA...), - les demandeurs d'emploi de longue durée.
MODALITÉS	Le recrutement se fait dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). La durée hebdomadaire de travail du salarié embauché dans ce cadre ne peut être inférieure à 20 heures. Elle peut varier sur tout ou partie de la période couverte par le contrat sans dépasser la durée légale hebdomadaire. La durée du CDDI ne peut être inférieure à 4 mois. Le CDDI peut être renouvelé dans la limite d'une durée totale de 24 mois.
PROCÉDURE	- Orientation et repérage du public par tous les acteurs intervenant dans l'accueil des publics pouvant relever de l'IAE, - Validation de l'orientation par les prescripteurs (Pôle emploi – Cap emploi – Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral), - évaluation et validation de l'éligibilité à l'IAE via la Plateforme de l'inclusion https://inclusion.beta.gouv.fr/, selon 2 voies : - Par les prescripteurs habilités, - Directement par les SIAE. - Envoi de candidatures réalisables par tous les prescripteurs sans exception, et en auto-prescription par les SIAE (candidatures spontanées). Toutefois, si le candidat est adressé par un orienteur*, son éligibilité sera validée par la SIAE. - Pass IAE délivré par la Plateforme sous ≈ 2 jours ouvrés pour toute demande d'embauche, dès lors que le candidat remplit les conditions d'éligibilité à l'IAE. Liste des prescripteurs : https://doc.inclusion.beta.gouv.fr/pourquoi-une-plateforme-de-linclusion/qui-sont-les-differents-prescripteurs/prescripteur-habilite#liste-des-prescripteurs-habilites-en-national *L'orienteur est un prescripteur non-habilité (club sportif, éducateur de rue, association de chômeurs longue durée, bénévole associatif...). Il peut postuler pour un candidat auprès des employeurs solidaires via la Plateforme, il n'a aucun besoin d'être habilité pour cela. Néanmoins dans le cadre d'une SIAE, l'éligibilité de son candidat sera réalisée par la SIAE au moment de l'embauche. - Embauche par la SIAE.
OPÉRATEURS	La Plateforme de l'Inclusion https://inclusion.beta.gouv.fr/
FINANCEURS	DDETS – Conseil Départemental

CONTACTS

4 entreprises d'insertion sont conventionnées sur la zone du Havre :

- ENVIE 2E – 4028 route du Canal Bossière, 76700 Gonfreville-l'Orcher
Tél : 02 35 25 19 36 – www.envie.org/contact
- ODD – Esthétique Automobile, 120 bd Amiral Mouchez, 76600 Le Havre
Tél : 02 35 54 32 21 – www.odd-normandie.fr - @ : contact@odd-normandie.fr
- IPS 76 – 33 rue de l'Avenir, 76620 Le Havre – Tél : 09 52 62 95 31
@ : contact.ips.76@gmail.com
- ABBEI Agence du Havre - 19 rue François Chesnel, 76600 Le Havre
Tél : 02 32 91 70 70 – contact@abbei.org
- Hélène & Co - 2 rue de Buffon, 76600 Le Havre
Tél. : 02 21 76 26 13 - www.heleneandco.fr - @ : helene.crisvier@heleneandco.fr

Contact : Jean-Loup RIOU – DDETS – jean-loup.riou@seine-maritime.gouv.fr

Tél : 02 35 19 56 04

Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)

L'ETTI fait partie - avec l'association intermédiaire (AI), l'entreprise d'insertion (EI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) - des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

OBJECTIF / FINALITÉ	Entreprise d'intérim, l'ETTI a ceci de particulier que son activité est entièrement centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Elle leur propose des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel, pendant et en dehors des missions.
PUBLIC CONCERNÉ	Les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et notamment : - les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, - les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), - les demandeurs d'emploi de longue durée.
MODALITÉS	L'ETTI conclut avec la personne en insertion un contrat de travail temporaire dont la durée peut atteindre 24 mois (renouvellement compris) au lieu de 18 mois dans le cas général.
PROCÉDURE	- Orientation et repérage du public par tous les acteurs intervenant dans l'accueil des publics pouvant relever de l'IAE, - Validation de l'orientation par les prescripteurs (Pôle emploi – Cap emploi – Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral), - évaluation et validation de l'éligibilité à l'IAE via la Plateforme de l'inclusion https://inclusion.beta.gouv.fr/, selon 2 voies : - Par les prescripteurs habilités, - Directement par les SIAE. - Envoi de candidatures réalisables par tous les prescripteurs sans exception, et en auto-prescription par les SIAE (candidatures spontanées). Toutefois, si le candidat est adressé par un orienteur*, son éligibilité sera validée par la SIAE. - Pass IAE délivré par la Plateforme sous ≈ 2 jours ouvrés pour toute demande d'embauche, dès lors que le candidat remplit les conditions d'éligibilité à l'IAE. Liste des prescripteurs : https://doc.inclusion.beta.gouv.fr/pourquoi-une-plateforme-de-linclusion/qui-sont-les-differents-prescripteurs/prescripteur-habilite#liste-des-prescripteurs-habilites-en-national *L'orienteur est un prescripteur non-habilité (club sportif, éducateur de rue, association de chômeurs longue durée, bénévole associatif...). Il peut postuler pour un candidat auprès des employeurs solidaires via la Plateforme, il n'a aucun besoin d'être habilité pour cela. Néanmoins dans le cadre d'une SIAE, l'éligibilité de son candidat sera réalisée par la SIAE au moment de l'embauche. - Embauche par la SIAE.
OPÉRATEURS	La Plateforme de l'Inclusion https://inclusion.beta.gouv.fr/
FINANCEURS	DDETS – Conseil Départemental

CONTACTS

Deux ETTI sont conventionnées sur la zone du Havre :

- ILHICAUX – INTERIM – 30 rue de Valmy, 76600 Le Havre – Tél : 02 35 25 35 08
@ : ilhicaux@gmail.com
- HUMANDO – 7 rue Gustave Serrurier, 76620 Le Havre – Tél : 02 35 42 03 30
www.humando.fr - @ : lehavre@humando.fr
- E2I

Contact : Jean-Loup RIOU – DDETS – jean-loup.riou@seine-maritime.gouv.fr

Tél : 02 35 19 56 04

Emploi et alternance

Entreprise adaptée (EA)

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire qui a la spécificité d'employer au moins 55% de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production.

OBJECTIF / FINALITÉ	Sa vocation est de soutenir l'identification ou la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé, et d'accompagner la réalisation de ce projet dans l'entreprise adaptée elle-même ou en dehors avec d'autres employeurs.
PUBLIC CONCERNÉ	Les personnes reconnues travailleurs handicapés, sans emploi, les plus éloignées du marché du travail.
MODALITÉS	Recrutement en CDI ou en CDD. Le travailleur handicapé reçoit un salaire fixé compte tenu de l'emploi qu'il occupe et de sa qualification. Ce salaire ne peut être inférieur au SMIC.
PROCÉDURE	Recrutement : - soit sur proposition du service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap Emploi et Mission locale), - soit directement par l'entreprise adaptée. Les modalités de recrutement en entreprise adaptée devront respecter les critères prévus par arrêté.
OPÉRATEURS	Pôle emploi – Cap Emploi – Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral
FINANCEURS	DDETS
CONTACTS	8 entreprises adaptées agréées sur la zone du Havre : - AJEP – 78 rue Robert Ancel - 76700 HARFLEUR – Tél : 02 35 49 50 50 @ : ajep@wanadoo.fr – www.ajep-jardin.com - ATELIER PICKING - 68 bd Jules Durand - 76600 LE HAVRE Tél : 02 35 25 07 21 - @ : contact@atelier-picking.fr – www.atelier-picking.fr - EXEGO - 26 rue des Magasins Généraux - 76600 LE HAVRE – Tél : 02 35 26 75 75 - @ : exego.teleservices@exego.fr – www.exego.fr - HANDIRECT - 10 rue Denfert Rochereau - 76600 LE HAVRE Tél : 02 35 51 60 24 – normandie@handirect.com - www.handirect.com/agence/lehavre.html - LOUIS DELAMARE - 12-14 rue Albert Huet - 76600 LE HAVRE Tél : 02 35 41 33 63 - @ : association-louis.delamare@orange.fr www.louisdelamareaveugles.com - SCEANE - 66 rue Alfred Sisley - 76620 LE HAVRE – Tél : 02 35 53 36 58 @ : secretariat@sceane.fr – www.sceane.fr - VAUBAN ENVIRONNEMENT - 19 rue Jean Dausset - 76620 LE HAVRE Tél : 02 35 53 03 70 - www.vauban-environnement.fr - VAUBAN INDUSTRIE - 19 rue Jean Dausset - 76620 LE HAVRE Tél : 02 35 53 03 70 Contact : Jean-Loup RIOU – DDETS - jean-loup.riou@seine-maritime.gouv.fr Tél : 02 35 19 56 04

Entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI)

Les EITI constituent une 5^{ème} catégorie de structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) aux côtés des ACI, EI, AI et des ETTI.

OBJECTIF / FINALITÉ	L'EITI permet à des travailleurs indépendants, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement. Le travail indépendant peut être adapté à certaines situations personnelles ne permettant pas de s'accommoder du cadre du travail salarié classique tout en assurant une grande flexibilité dans l'élaboration des parcours d'insertion et en rendant la personne plus autonome dans la construction de celui-ci. L'EITI apporte aux personnes en situation d'insertion : • un accompagnement à la création de leur microentreprise puis à sa gestion ; • une aide à l'utilisation des outils numériques (appli, smartphone, internet, etc.) ; • un accompagnement socio-professionnel pour lever les freins sociaux périphériques et travailler le projet professionnel.
PUBLIC CONCERNÉ	Les travailleurs indépendants doivent être immatriculés (ou en cours d'immatriculation) et justifier des critères d'insertion. Les critères d'éligibilité IAE – La communauté de l'inclusion (beta.gouv.fr)
MODALITÉS	L'accompagnement est pris en charge par les services de l'Etat (DDETS).
PROCÉDURE	- Orientation et repérage du public par tous les acteurs intervenant dans l'accueil des publics pouvant relever de l'IAE, - Validation de l'orientation par les prescripteurs (Pôle emploi – Cap emploi – Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral), - évaluation et validation de l'éligibilité à l'IAE via la Plateforme de l'inclusion https://inclusion.beta.gouv.fr/, selon 2 voies : - Par les prescripteurs habilités, - Directement par les SIAE. - Envoi de candidatures réalisables par tous les prescripteurs sans exception, et en auto-prescription par les SIAE (candidatures spontanées). Toutefois, si le candidat est adressé par un orienteur*, son éligibilité sera validée par la SIAE. - Pass IAE délivré par la Plateforme sous ≈ 2 jours ouvrés, dès lors que le candidat remplit les conditions d'éligibilité à l'IAE. Liste des prescripteurs : Liste des prescripteurs habilités – La communauté de l'inclusion (beta.gouv.fr) *L'orienteur est un prescripteur non-habilité (club sportif, éducateur de rue, association de chômeurs longue durée, bénévole associatif...). Il peut postuler pour un candidat auprès des employeurs solidaires via la Plateforme, il n'a aucun besoin d'être habilité pour cela. Néanmoins dans le cadre d'une SIAE, l'éligibilité de son candidat sera réalisée par la SIAE.

OPÉRATEURS	La Plateforme de l'Inclusion https://inclusion.beta.gouv.fr/
FINANCEURS	DDETS
CONTACTS	2 entreprises d'insertion par le travail indépendant sont conventionnées sur la zone du Havre : - ALL INCLUSIVE – 45 rue Gustave Nicolle 76600 Le Havre Tél : 06 71 94 24 38 — www.aiae.fr @ contact76@aiae.fr - START BY ODD – 90 rue Gustave Brindeau 76600 Le Havre Tél : 02 35 54 32 21 – www.odd-normandie.fr - @ : contact@odd-normandie.fr Contact : Jean-Loup RIOU – DDETS – jean-loup.riou@seine-maritime.gouv.fr Tél : 02 35 19 56 04

Emploi et alternance

GEIQ BTP et GEIQ PEP'S

Les GEIQ BTP et GEIQ PEP'S regroupent les entreprises du secteur qui, pour résoudre leurs difficultés de recrutement, parient sur le potentiel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi via la mise en œuvre de parcours d'insertion et de qualification par des contrats en alternance.

OBJECTIF / FINALITÉ	Mettre en œuvre des parcours d'insertion et de qualification débouchant vers l'emploi par : - Une stabilisation de la situation professionnelle, - Un accompagnement social qui renforce cette stabilité, - L'accès à une formation longue et à des éléments de qualification validés, - Une transmission de savoir-faire professionnel optimisée grâce au GEIQ.	
PUBLIC CONCERNÉ	- Jeunes sans qualification, - Demandeurs d'emploi de longue durée, - Bénéficiaires du RSA, - Toutes personnes en recherche d'emploi.	
MODALITÉS	Contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage et CDD d'insertion, durée de 6 à 24 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois.	
PROCÉDURE	- Orientation des candidatures par mail et par téléphone via la coordinatrice Emploi & formation, - Prise de contact avec le candidat et programmation d'un premier rendez-vous pour un entretien vers une validation de son projet professionnel et une orientation ou un positionnement vers les demandes en cours ou à venir, - Pré requis : savoir lire, écrire et compter (4 opérations de base). Les prescripteurs sont les partenaires locaux et les professionnels du territoire qui accompagnent les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur insertion professionnelle vers l'emploi.	
OPÉRATEURS	GEIQ BTP Normandie et GEIQ PEP'S	
FINANCEURS	Adhérents, DREETS, OPCA	
CONTACTS	<u>GEIQ BTP :</u> Monsieur Kevin LE HEN 1 rue Paul Marion - 76600 Le Havre Tél : 02 35 26 72 54 - 06 59 41 09 27 @ geiqbtpnormandie@gmail.com http://geiq-btp-normandie.fr	<u>GEIQ PEP'S :</u> Madame Hélène HEUTTE 47 bis boulevard de Graville - 76600 Le Havre Tél : 06 68 23 71 12 @ helene.heutte@geiq-peps.fr

Formation

Le programme de formation de la Région Normandie

Trouver sa formation sur le territoire havrais ou ailleurs selon son parcours avec la Région Normandie :

<https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme>

SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE

Que ce soit pour accéder à un emploi ou dans le cadre d'une reconversion professionnelle, les Normands peuvent bénéficier d'un accompagnement de la Région à chaque étape de leur projet. En charge de l'organisation d'actions de formations à destination des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi, la Région propose différents dispositifs à travers différentes étapes pour un retour à l'emploi :

- Je construis mon projet avec le **dispositif #Avenir** (page 19),
- Je consolide mon socle de compétences avec les 7 parcours du dispositif « **Socle de compétences** », pour un accès à la qualification (page 20),
- Je me forme à un métier avec les dispositifs « **Qualif collectif** » (page 21) pour suivre une action de formation qualifiante ou obtenir un diplôme, « **Qualif individuel** » (page 22) pour suivre une formation n'existant pas dans le programme Qualif collectif ou dispensée hors de la Région Normandie, « **Une formation, un emploi** » (page 24) pour les formations qualifiantes de futurs collaborateurs dans les entreprises normandes, permettant un retour à l'emploi,
- Je me forme pendant mon contrat d'insertion avec le dispositif "**formation des salariés en insertion**" (page 25). Par ce dispositif, la Région soutient les employeurs normands dans la professionnalisation de leurs salariés en insertion,
- Je mets en pratique les connaissances acquises durant ma formation initiale avec le **dispositif "Jeunes diplômés"** (page 28). Ce dispositif permet d'acquérir de nouvelles compétences en gestion de projet tout en participant à une mission de développement au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une association.

A savoir : le coût pédagogique de ces formations est entièrement pris en charge par la Région Normandie.

Pour que chaque Normand réussisse sa formation, la Région peut apporter des contributions complémentaires :

- Pour la rémunération et la protection sociale des demandeurs d'emploi qui suivent une formation financée par la Région Normandie et non indemnisés par Pôle emploi, pour étudier, se cultiver, s'engager et s'ouvrir au monde avec les aides et des avantages du **dispositif Atouts Normandie** (page 47), pour les stagiaires âgés de 15 à 25 ans, pour favoriser la mobilité internationale des étudiants et apprentis normands avec le **PassMonde** (page 52),
- Pour faciliter les recherches afin de trouver l'information sur les métiers, les données économiques, les conseillers à rencontrer, les formations ou la valorisation des parcours, la Région mobilise son réseau de partenaires (service public de l'emploi, organisme de formation...).

JE TROUVE UN EMPLOI

De multiples ressources pour vous aider dans votre recherche d'emploi...

<https://parcours-metier.normandie.fr/emploi-je-cherche-un-emploi>

<https://parcours-metier.normandie.fr/emploi-je-cherche-un-emploi#76>

Vous êtes en formation financée par la Région Normandie ?

Emploi'NORMANDIE permet la description fine de vos compétences acquises, des compétences en cours d'acquisition en lien avec la formation suivie, ainsi que vos préférences de travail et mobilité.

Vous recrutez en Normandie ?

Avec Emploi'NORMANDIE, la Région Normandie met à disposition un service de mise en relation basé sur les compétences formelles, informelles et savoir-être (contacter la Région ou vos partenaires territoriaux sur le développement économique pour déposer votre première offre).

Dispositif #Avenir

OBJECTIF / FINALITÉ	Trois grandes finalités sont visées au travers de ce programme : – Guider les normands en recherche d'emploi afin de construire un projet professionnel réaliste et réalisable, tant du point de vue de l'individu que de son environnement socio-économique, – Développer et valoriser leurs compétences pour contribuer à la reprise de confiance et faciliter leur insertion professionnelle, – Permettre leur retour à l'emploi et / ou l'obtention d'une qualification en lien avec le projet professionnel défini. <u>Comment ?</u> - Par l'analyse de leur parcours professionnel, de leurs envies, de leurs difficultés, de leurs besoins et de leurs projets, - Par la découverte de différents métiers et des mises en situation professionnelle, - Par le renforcement des compétences générales nécessaires à la mise en œuvre de leur projet, - Par la mise en place d'ateliers pour les aider à reprendre confiance en eux, mieux connaître leur environnement, - Par l'accompagnement d'un référent unique tout au long de leur parcours de formation. La formation permet d'alterner des temps individuels, en groupes mais aussi des périodes en entreprise. L'objectif est de permettre d'obtenir une qualification et ou de faciliter le retour à l'emploi.
PUBLIC CONCERNÉ	Ce programme est accessible aux normands : ▪ en recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle Emploi, ▪ sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel, ▪ en démarche d'orientation et/ou de reconversion professionnelle, et ayant besoin d'élargir leur choix professionnels, ▪ ayant besoin de renforcer leurs compétences générales et transversales, ▪ ayant besoin d'être guidé dans la mise en œuvre de leur projet de retour à l'emploi.
MODALITÉS	<u>Modalités d'accès :</u> Il est possible d'accéder au dispositif #Avenir en contactant directement l'organisme de formation le plus proche ou par l'intermédiaire de son conseiller (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, PLIE etc.).
PROCEDURE	- L'adhésion au programme est volontaire. <u>Elle fait suite à une proposition d'une structure d'accueil (Mission locale, Pôle emploi et Cap emploi) ou à une demande des intéressés directement auprès de l'organisme de formation.</u> - L'organisme de formation est responsable du recrutement.
OPÉRATEURS	- FODENO – AFPA – GRETA – EDUCATION ET FORMATION – EXEGO – ORREA - RECIFE, - Rémunération du demandeur d'emploi par la Région sous conditions.
FINANCEURS	La Région finance les coûts de formation et la protection sociale des stagiaires, et peut aussi prendre en charge la rémunération des stagiaires non indemnisés par Pôle emploi pour certaines formations.
CONTACTS	<u>Comment trouver un organisme qui propose #Avenir ?</u> 37 Avenue du Général Archinard - 76600 LE HAVRE - Tél : 02 79 92 01 91 Lien pour inscription à compléter Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 - Le vendredi 9h à 12h Site internet : http://lh-avenir.fr/ Cheffe de projet : Céline FLEUTOT - celine.fleutot@fodeno.org

Socle de compétences

OBJECTIF / FINALITÉ	Les objectifs de ce programme = cadre de référence européen « Les Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » : • Communiquer dans sa langue maternelle à l'écrit et à l'oral • Acquérir et développer ses compétences en mathématique et compétences de base en sciences et technologies • Acquérir et développer ses compétences numériques • Apprendre à apprendre tout au long de la vie ; • Développer ses compétences sociales et civiques • Développer son esprit d'initiative et d'entreprise • Développer sa sensibilité et son expression culturelle • Communiquer en langues étrangères et notamment en anglais
PUBLIC CONCERNÉ	- En recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle emploi, - Sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel, - Salariés conformément au cadre d'intervention des salariés en insertion voté en Assemblée Plénière du 16 décembre 2019. N.B. : Les publics résidant sur un territoire limitrophe, et pour qui l'offre proposée par la Région Normandie est plus accessible, pourront bénéficier de l'offre décrite ci-dessous.
MODALITÉS	3 dispositifs de formation : - « Savoirs essentiels » permettant de développer toutes les compétences considérées comme essentielles pour une intégration sociale et professionnelle et notamment toutes les compétences permettant d'atteindre les objectifs 1 à 7 cités ci-dessus ; - « Savoirs anglais » ; - « Savoirs Etudes Universitaires » permettant d'acquérir, d'actualiser ou de développer les connaissances nécessaires à l'obtention du Diplôme national d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU). Visée = permettre aux stagiaires : - D'apprendre à prendre soin de soi et de son image, - De découvrir et d'apprendre à mobiliser les ressources de son territoire afin de faciliter leur accès aux droits et de développer leur autonomie, - De développer leur mobilité physique et psychologique, - De développer des « Soft Skills » N.B. : si un besoin de travailler le projet professionnel émerge en cours de parcours, une « passerelle » avec #Avenir est possible.
PROCEDURE	- L'adhésion au programme est volontaire. <u>Elle fait suite à une proposition d'une structure d'accueil (Mission locale, Pôle emploi et Cap emploi) ou à une demande des intéressés directement auprès de l'organisme de formation ;</u> - L'organisme de formation est responsable du recrutement. Il s'assure de la cohérence du projet et vérifie la capacité pédagogique de la personne à suivre la formation (positionnement pédagogique).
OPÉRATEURS	Organisme formateur : FODENO LE HAVRE – Tél : 02 35 25 88 88 / contact@fodeno-le-havre.fr
FINANCEURS	La Région finance les coûts de formation et la protection sociale des stagiaires, et peut aussi prendre en charge la rémunération des stagiaires non indemnisés par Pôle emploi pour certaines formations.
CONTACTS	https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme

Qualif' collectif

La Région Normandie a une compétence générale en matière de formation professionnelle continue notamment auprès des publics demandeurs d'emploi. Le programme Qualif' permet de proposer une offre de formation adaptée aux particularités et besoins des territoires, de répondre aux besoins en qualification et compétences des entreprises et de favoriser la montée en compétences des normands et leur insertion professionnelle. Le programme Qualif' se décline en trois dispositifs : le qualif' collectif, le qualif' individuel et le dispositif « Une formation, un emploi ». La présente fiche est spécifique au programme Qualif' Collectif.

OBJECTIF / FINALITÉ	- <u>Finalité</u> : faire de l'acquisition de compétences professionnelles et de l'augmentation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi un levier d'insertion et un investissement en faveur de la compétitivité des entreprises en Normandie. - <u>Objectifs</u> : - proposer une offre de formation adaptée aux particularités et aux besoins des territoires, - répondre aux besoins en qualification et compétences des entreprises, - favoriser la montée en compétences des normands et leur insertion professionnelle.
PUBLIC CONCERNÉ	- Demandeurs d'emploi, inscrits ou non à Pôle emploi, - Sortis de formation initiale (scolaire, universitaire et apprentissage) depuis plus de 9 mois ou sortis de formation initiale depuis moins de 9 mois et suivis par la Mission locale dans le cadre de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, - N'ayant pas bénéficié d'un financement de la Région pour le suivi d'une formation qualifiante au cours des 12 derniers mois.
MODALITÉS	- <u>Des actions de formation qualifiantes</u> avec pour objectifs de permettre aux stagiaires de : - Se perfectionner ou d'acquérir de nouvelles compétences attendues par les entreprises, - Accéder à un emploi dans le métier visé et/ ou de poursuivre son parcours dans le cadre d'une formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation...), - <u>Des actions de formation certifiantes</u> : avec comme objectif de préparer le stagiaire à l'obtention de tout ou partie d'une certification prioritairement inscrite au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).
PROCEDURE	- L'adhésion au programme est volontaire. <u>Elle fait suite à une proposition d'une structure d'accueil (Mission locale, Pôle emploi et Cap emploi) ou à une demande des intéressés directement auprès de l'organisme de formation.</u> - L'organisme de formation est responsable du recrutement. Il s'assure de la cohérence du projet et vérifie la capacité pédagogique de la personne à suivre la formation (positionnement pédagogique). - Les stagiaires dont le projet de formation qualifiante a été validé dans le cadre du dispositif d'orientation sont prioritaires.
OPÉRATEURS	Organismes de formation, Région Normandie
FINANCEURS	- Organisme de formation directement payé par la Région Normandie, - Rémunération du demandeur d'emploi par la Région sous conditions.
CONTACTS	https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme

Qualif' Individuel

OBJECTIF / FINALITÉ	- <u>Finalité</u> : faire de l'acquisition de compétences professionnelles et de l'augmentation du niveau de qualification des demandeurs d'emploi un levier d'insertion et un investissement en faveur de la compétitivité des entreprises en Normandie. - <u>Objectifs</u> : - proposer une offre de formation adaptée aux particularités et aux besoins des territoires, - répondre aux besoins en qualification et compétences des entreprises, - favoriser la montée en compétences des normands et leur insertion professionnelle.
PUBLIC CONCERNÉ	Le dispositif Qualif' individuel s'adresse aux résidents de la Région Normandie : - Demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi, - Sortis de formation initiale (scolaire, universitaire et apprentissage) depuis plus de 9 mois ou sortis de formation initiale depuis moins de 9 mois et suivies par la Mission locale dans le cadre de la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), - N'ayant pas bénéficié d'une formation qualifiante au cours des 12 derniers mois, - Ayant validé leur projet professionnel, - Suivis par une structure d'accueil (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, APEC, PLIE, etc.) ou par un des opérateurs de formation de la Région dans le cadre du dispositif de Construction de Parcours d'Accès à la Qualification et à l'Emploi, CAQ, Réussir.
MODALITÉS	Pour être éligibles au dispositif Qualif' individuel, les formations doivent : • Être de niveau 3 à 6 (anciennement V à I) et viser impérativement des certifications inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Une possibilité dérogatoire existe lorsque la formation vise un métier nouveau pour lequel il n'existe pas encore de certification, • Viser l'acquisition de compétences techniques liées à un métier (il ne pourra s'agir de formations uniquement liées à des exigences réglementaires telles que FCO, CACES, FIMO, etc.), • Être d'une durée maximale de 12 mois pour les formations du niveau 3 à 6 (anciennement V à II) et 24 mois pour les formations de niveau 7 (anciennement I), • Se dérouler en centre et de préférence avec des temps en entreprise avec un maximum de 50 % du plan de formation en entreprise sauf lorsque l'organisme certificateur le prévoit • Se dérouler à temps plein ou à temps partiel • Répondre aux exigences en matière de qualité des actions de formation Les formations suivantes ne sont pas éligibles au dispositif Qualif' individuel : • Les formations financées dans le cadre du programme Qualif' Collectif sauf si l'accès à ces formations est rendu difficile du fait de l'éloignement géographique du candidat. Un financement via le Qualif' individuel pourra être mobilisé si le temps de trajet nécessaire pour se rendre sur le lieu de formation est supérieur à 45 minutes (le temps de trajet retenu est celui correspondant à la distance la plus courte entre l'adresse du lieu de formation et l'adresse de la résidence familiale proposée par le site « MAPPY »). • Les formations relevant du Schéma des Formations Sanitaires et Sociales.

PROCEDURE	Quelles sont les modalités d'accès ? Les dossiers de demande de Qualif' individuel sont disponibles en ligne sur le site parcours métier et sont composés de trois parties obligatoires à l'instruction : • la partie Candidat, • la partie Conseiller, • la partie Organisme Les demandes doivent être constituées avec l'appui d'un conseiller (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, APEC, PLIE, etc.). L'ensemble des documents doit être adressé à la Région : • avant l'entrée en formation (un mois minimum avant l'entrée en formation), • par le candidat ou par l'intermédiaire de son conseiller, • sur la boîte mail dédiée à ce dispositif : qualif.individuel@normandie.fr Tout dossier déposé après le démarrage de la formation ne sera pas instruit. L'instruction est réalisée au regard : • des éléments fournis au dépôt du dossier (construction du projet professionnel, perspectives d'insertion, réussite aux tests de positionnement, etc.), • du respect du cadre d'intervention du programme Qualif' et notamment des critères d'éligibilité repris ci-dessus, • du coût de la formation et dans la limite des crédits disponibles, • du nombre de demandes pour une même formation. La Région ne financera pas plus de 5 parcours sur une même session de formation.
OPÉRATEURS	Organismes de formation normand ou hors région, proposé par le bénéficiaire
FINANCEURS	Région Normandie pour les coûts pédagogiques et la rémunération des candidats non indemnisés par Pôle emploi
CONTACTS	https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme

A SAVOIR :

S'orienter : **L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie**

Scolaire ou étudiant, en activité professionnelle ou en reconversion, chacun peut avoir besoin d'information ou de conseils pour une orientation tout au long de la vie.

Dédramatiser le parcours d'orientation, développer l'ambition des jeunes normands, aider les publics à se connaître pour faire des choix cohérents, rapprocher le monde économique régional des normands ... l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers développe une offre de services multiforme, adaptée et innovante pour répondre aux problématiques d'orientation et d'information sur les métiers et les formations.

<https://parcours-metier.normandie.fr/agence-orientation>

Votre coordinatrice territoriale pour l'arrondissement du Havre :

Sylvie Alexandre

sylvie.alexandre@orientation-normandie.fr

02 32 18 82 80

06 07 91 98 92

Formation

« Une Formation, Un Emploi »

Le dispositif « Une Formation, Un Emploi » permet de former un demandeur d'emploi en partenariat avec une entreprise, pour préparer au mieux son embauche au sein de l'entreprise partenaire.

OBJECTIF / FINALITÉ	- <u>Finalité</u> : répondre aux besoins en compétences des entreprises en formant des demandeurs d'emploi en amont de leur recrutement. - <u>Objectifs</u> : - Répondre aux besoins <u>des employeurs du secteur privé ou public</u>, installés en Normandie ou désireux de s'y installer à l'issue de la formation, n'ayant pas procédé à des licenciements économiques au cours des 12 derniers mois et étant à jour de leurs cotisation sociales.
PUBLIC CONCERNÉ	- Demandeurs d'emploi, inscrits ou non à Pôle emploi, - Sortis de formation initiale (scolaire, universitaire et apprentissage) depuis plus de 9 mois ou sortis de formation initiale depuis moins de 9 mois et suivis par la Mission locale dans le cadre de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, - N'ayant pas bénéficié d'un financement de la Région pour le suivi d'une formation qualifiante au cours des 12 derniers mois (sauf si la nouvelle formation permet une augmentation du niveau de qualification du demandeur d'emploi).
MODALITÉS	- <u>Le dispositif favorise l'accès à un premier niveau d'employabilité par :</u> - <u>La qualification professionnelle</u>, - <u>L'acquisition des premiers gestes professionnels</u> dans le cadre d'une perspective de contrat en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), - <u>La spécialisation</u> nécessaire d'un demandeur d'emploi pour accéder à un poste concerné. - Les formations doivent être organisées en alternance entre le centre de formation et l'entreprise. Elles doivent être prioritairement sanctionnées par des certifications inscrites au RNCP sachant que l'accès à la certification pourra se faire pendant la période sous statut stagiaire ou durant le contrat signé à l'issue de la formation. - La formation devra durer un minimum de 140 heures en centre de formation et durer au maximum 12 mois.
PROCEDURE	- L'employeur initie la démarche en envoyant un dossier de demande à la Région Normandie, - Le projet est instruit en lien avec un opérateur technique et les partenaires et validé par les élus de la Région.
OPÉRATEURS	Organismes de formation, Région Normandie
FINANCEURS	- Organisme de formation directement payé par la Région Normandie, - Rémunération du demandeur d'emploi par la Région sous conditions.
CONTACTS	https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme

Dispositif de formation pour les salariés en insertion

OBJECTIF / FINALITÉ	Les finalités du dispositif : Deux grandes finalités sont visées au travers de ce dispositif : – Faciliter l'insertion professionnelle des salariés en contrat d'insertion par l'acquisition des compétences attendues par les entreprises du territoire, – Soutenir les employeurs de salariés en contrat d'insertion dans leur politique de professionnalisation. Les objectifs opérationnels : A l'issue des formations pour lesquelles le financement de la Région sera sollicité, les salariés devront : – Avoir acquis des compétences « socles », – Avoir acquis des compétences professionnelles. Plus globalement, la formation devra permettre d'inscrire le salarié dans un parcours d'accès à une qualification professionnelle.
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Publics cibles :</u> Ce dispositif sera accessible aux : – Salariés en insertion signataires d'un Parcours Emploi Compétences (PEC), – Salariés d'une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), – Salariés en CDI au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE), – Salariés en contrat Adultes Relais. Ces salariés ne doivent pas avoir bénéficié d'une formation qualifiante ou certifiante financée par la Région au cours des 12 derniers mois. <u>Les employeurs éligibles :</u> Les employeurs installés en Normandie, éligibles à la signature de contrats Parcours Emploi Compétences (PEC), relevant du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) ainsi que les Entreprises à But d'Emploi, peuvent solliciter le dispositif. Pour les zones frontalières à deux régions, la Région Normandie se réserve le droit de déroger au critère d'installation en Normandie. Les établissements publics d'enseignement ne sont pas éligibles au dispositif.
MODALITÉS	<u>Principes généraux :</u> La Région intervient : – Pour des plans de formation individuels ou collectifs (montage de projets internes aux structures), – En complémentarité de l'employeur, du programme de formation du CNFPT lorsqu'il s'agit d'une collectivité territoriale ou de l'OPCO lorsqu'il s'agit d'un employeur privé, – Dans les limites fixées par la réglementation européenne relative aux aides d'Etat, – En complémentarité des programmes de formation structurels de la Région Normandie à destination des demandeurs d'emploi : Programmes Socle de Compétences et dispositif Qualif 'collectif. S'agissant des formations liées à l'acquisition des « savoirs de base », la Région Normandie interviendra exclusivement via son programme « Socle de Compétences ». Aucune aide ne pourra être sollicitée dans le cadre du présent dispositif pour cette typologie d'action de formation.

	S'agissant de formations qualifiantes, le programme Qualif' collectif sera mobilisé en priorité. Cependant, si le positionnement est rendu impossible du fait des prérequis détenus par ce public ou du fait des difficultés d'articulation entre temps de travail et temps de formation, l'employeur pourra prétendre à une aide régionale dans les limites définies dans le présent cadre d'intervention. <u>Modalités de prise en charge des coûts pédagogiques :</u> Les modalités de prise en charge sont déterminées en fonction de la structure employeuse : a) Concernant les structures de droit privé relevant des champs suivants : – Insertion par l'Activité Economique (IAE), – Activités à but non lucratif (associations, ...), – Entreprises à But d'Emploi (EBE), ⇒ la Région Normandie intervient dans la limite de 70% des coûts pédagogiques. b) Concernant les employeurs publics : ⇒ la Région Normandie intervient dans la limite de 90% des coûts pédagogiques. De manière générale, la Région se réserve le droit de refuser la prise en charge de tout plan de formation dont le coût serait trop élevé au regard du nombre d'heures réalisées ou de l'objectif visé. <u>Modalités de prise en charge de la rémunération et des frais annexes (aide à la mobilité) :</u> Pour les heures de formation réalisées sur le temps de travail, la rémunération et les frais annexes du salarié seront à la charge de son employeur et / ou de son OPCO ; Pour les heures de formation réalisées hors temps de travail, la Région pourra intervenir pour la prise en charge de la rémunération et de l'aide à la mobilité pour les salariés ne bénéficiant pas d'un complément de droit ARE, conformément au règlement Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et aux modalités prévues par les dispositifs mobilisés (le présent cadre d'intervention, le programme Socle de Compétence, le dispositif Qualif' Collectif).
PROCEDURE	<u>Identification du besoin en formation :</u> L'employeur pourra s'appuyer sur la compétence du Conseiller en Evolution Professionnelle du salarié pour identifier ou conforter le besoin en formation du salarié, cibler la formation appropriée et être accompagné dans l'ingénierie financière. L'employeur pourra également s'appuyer sur le dispositif Construction de Parcours d'Accès à la Qualification et à l'Emploi (CPAQE), mis en place par la Région à compter du 1er janvier 2020, et plus particulièrement sur sa brique « analyse du besoin en formation ». <u>Constitution du dossier :</u> Pour solliciter le dispositif, l'employeur devra compléter le dossier mis à disposition par la Région en amont du démarrage de la formation. Ce dossier permettra d'apprécier notamment : – La nature de la formation visée : adaptation au poste de travail et/ou préparation de la mise en œuvre du projet professionnel à l'issue du contrat en insertion, – La pertinence du plan de formation au regard des objectifs visés (programme, durée, etc.), – La pertinence du choix de l'organisme de formation, au regard des programmes structurels existants, – Les engagements qualité de l'organisme de formation, – Le coût de la formation et les co-financements envisagés le cas échéant.

	Le dépôt du dossier n'implique pas automatiquement sa prise en charge. Aucun dossier déposé après la date de fin de formation ne pourra être financé. Le dossier est disponible sur le site parcours métier et doit être adressé sur la boîte mail dédiée contrataide@normandie.fr
OPÉRATEURS	Organismes de formation normand ou hors région, proposé par l'employeur.
FINANCEURS	Région Normandie pour les coûts pédagogique et la rémunération dans le cadre du règlement d'intervention
CONTACTS	https://parcours-metier.normandie.fr/formation-je-me-forme

Formation

Le dispositif Jeunes diplômés

OBJECTIF / FINALITÉ	Finalités : - Mettre en relation des jeunes diplômés, en 2020, de l'enseignement supérieur et des entreprises, collectivités ou associations du territoire autour d'une mission de développement de projet ; - Permettre aux jeunes ciblés de garder une dynamique positive d'accès au marché du travail, en réalisant des missions au sein d'entreprises, de collectivités ou d'associations normandes, permettre aux entreprises de s'appuyer sur les compétences de ces jeunes pour développer des projets.
PUBLIC CONCERNÉ	▪ jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et des entreprises, collectivités ou associations du territoire
MODALITÉS	Durée totale du dispositif : 5 mois qui se composent de deux temps : La formation : - 5 semaines comprenant des modules sur la conduite de projet, le numérique et des modules complémentaires sur mesure. La mission en entreprise : - 17 semaines qui remplissent les objectifs suivants : . Vivre une expérience professionnelle valorisante en soutenant une entreprise, une collectivité, une association dans un projet : projet « dormant » ou émergent (réalisation d'une étude, développement d'un produit, d'une activité ou d'un service...), . Acquérir ou consolider des compétences en conduite de projet, . Développer des compétences complémentaires facilitant l'accès à l'emploi. Démarrage du dispositif : mi-novembre 2020
PROCEDURE	ÇA M'INTÉRESSE, COMMENT FAIRE ? - Jeune diplômé, entreprise, association ou collectivité : il vous suffit de contacter le prestataire de formation de votre département.
OPÉRATEURS	Retravailler EGP
FINANCEURS	Une rémunération, versée par la Région, de 652 € mensuelle, à laquelle s'ajoute une aide à la mobilité de 50 € à 250 € par mois.
CONTACTS	Le dispositif sera relayé sur le territoire havrais par l'organisme Retravailler EGP – Seine Maritime : Retravailler EGP djd76@retravailler.org 09 71 26 09 97

Formation accompagnée

OBJECTIF / FINALITÉ	Finalités : Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi en situation de handicap aux dispositifs de formation qualifiante financés par la Région. Objectifs : - Permettre aux demandeurs d'emploi en situation de handicap de suivre une formation au plus près de leur lieu de vie avec les compensations nécessaires, - Permettre l'accès à des formations n'existant pas en CRP, - Lever les freins éventuels à l'accessibilité des personnes en organisme de formation - Professionnaliser les organismes de formation de droit commun sur l'accueil des publics demandeurs d'emploi en situation de handicap.
PUBLIC CONCERNÉ	Demandeurs d'emploi éligibles au programme Qualif de la Région ayant : - Besoin d'un accompagnement médico-social durant le parcours de formation qualifiant pour accéder à l'offre de droit commun, - Un projet professionnel validé, - Une formation qualifiante identifiée, - Une notification de la MDPH pour accéder à la Formation accompagnée.
MODALITÉS	Mobilisation de l'offre de formation qualifiante de droit commun financée par la Région sur le territoire normand avec mise en place d'un accompagnement médico-social délivré par les CRP normands. Les CRP mobilisent en amont et durant le parcours de formation : - Une cellule de coordination constituée de 2 coordonnateurs, - Un référent de parcours : - Qui accompagne les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur parcours, - Rôle d'interface entre le stagiaire, l'organisme de formation, l'équipe pluridisciplinaire et le CEP. - Une équipe pluridisciplinaire : - À l'interne = référent de parcours, chargé d'insertion professionnelle, ergothérapeute, infirmier, psychologue, accompagnateur social, - À l'externe = psychologue, médecin généraliste et/ou spécialiste, orthophoniste, service ambulatoire du secteur médico-social, autres professionnels paramédicaux et sociaux.
PROCEDURE	<u>1 – Demande de formation accompagnée</u> Le demandeur d'emploi est accompagné par une structure d'accueil (PE, ML, Cap Emploi, SMS...) ou un organisme de formation intervenant sur le volet orientation, à déposer un dossier auprès de la MDPH/MDA demandant la mise en place d'un parcours de formation adaptée. Elle joint à sa demande tous les documents en sa possession argumentant celle-ci. <u>2 – Analyse de la demande par la MDPH/MDA</u> La MDPH/MDA mobilise son équipe pluridisciplinaire pour recueillir les éléments d'évaluation nécessaires : projets, tests, adaptations demandées, faisabilité... L'équipe pluridisciplinaire

	échange sur la situation, construit ou non la Formation Accompagnée et établit le plan personnalisé de compensation (PPC). <u>3 – CDAPH</u> Le Plan Personnalisé de Compensation est soumis pour décision à la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH). Une notification « formation accompagnée » est adressée à l'utilisateur et au dispositif « Formation Accompagnée ». <u>4 – Définition des moyens de compensation par le centre de rééducation professionnelle</u> Le dispositif Formation Accompagnée mobilise sa cellule de coordination pour accueillir la personne, recueillir son adhésion et préciser les moyens de compensation nécessaires pour favoriser la réussite de son parcours de formation sur le plan social, pédagogique et médical. <u>5 – Préparation de la participation du demandeur d'emploi au positionnement pédagogique</u> Le CRP se met en lien avec l'organisme de formation du qualifiant pour organiser le positionnement du stagiaire et accompagne le demandeur d'emploi sur le plan social, pédagogique et médical afin d'optimiser les conditions du positionnement. <u>6 – Sélection des candidats par l'organisme de formation</u> SITUATION N°1 : le demandeur d'emploi n'est pas retenu sur l'action => prise de relais par la structure d'accueil qui a en charge le suivi du demandeur d'emploi afin d'accompagner le demandeur d'emploi dans la mise en œuvre de son projet (remise à niveau, immersions...), SITUATION N°2 : le demandeur d'emploi est retenu sur l'action. <u>7 – Co-construction du parcours de formation</u> Le CRP, l'organisme de formation et le stagiaire travaillent ensemble pour construire le plan de formation individuel et les moyens de compensation à mettre en œuvre sur le champ social et sur le champ santé afin d'optimiser les chances de réussite du parcours de formation. <u>8 – Mise en œuvre de la formation accompagnée</u> L'organisme de formation délivre la formation et le CRP met en œuvre des moyens de compensation personnalisés et adaptables en fonction de la formation choisie. Afin de préparer la sortie de la formation accompagnée, le CRP et l'organisme de formation assurent un passage de relais entre le dispositif de formation et le CEP ou des dispositifs spécialisés (Emploi Accompagné, SAMSAH, ...).
OPÉRATEURS	- Organismes de formation pour la mise en œuvre de la formation - CRP : LADAPT et l'EPNAK sur le volet accompagnement médico-social
FINANCEURS	- Région Normandie pour les coûts pédagogiques, - ARS pour l'accompagnement médico-social, - Rémunération du demandeur d'emploi par la Région sous conditions.
CONTACTS	formation.accompagnee.normandie@gmail.com Tél : 02 44 76 49 66

Formation

Formations sanitaires et sociales – financement de parcours

La Région Normandie a une compétence en matière de formations sanitaires et sociales. Cette compétence s'exerce dans 3 domaines :

- la carte des formations : la Région détermine quels sont les besoins de formation et arrête une carte des formations, garantissant une offre suffisante au regard des besoins et répartie de façon équilibrée sur le territoire régional ;
- le financement des parcours de formation : la Région finance les parcours de formation dans ces domaines pour des publics en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi ;
- les bourses sur critères sociaux : la Région attribue des bourses sur critères sociaux aux publics inscrits dans une formation sanitaire ou sociale.

Pour aller plus loin : <https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social>

OBJECTIF / FINALITÉ	- proposer une offre de formation adaptée aux besoins du territoire, - assurer tout ou partie du financement du coût pédagogique d'une formation du domaine sanitaire ou social, - sécuriser les parcours de formation en assurant tout ou partie du financement du coût pédagogique.
PUBLIC CONCERNÉ	- Jeunes en poursuite de scolarité, - Demandeurs d'emploi sans emploi, inscrits ou non à Pôle emploi, - Salariés en contrat à durée déterminée, - N'ayant pas bénéficié d'un financement de la Région pour le suivi d'une formation qualifiante au cours des 12 derniers mois.
MODALITÉS	Etude des conditions d'éligibilité au financement régional par l'institut de formation. La situation prise en compte est celle au moment de la confirmation de l'entrée en formation par le candidat.
PROCEDURE	Financement via la dotation de fonctionnement versée à l'institut de formation
OPÉRATEURS	Instituts de Formations du sanitaire et social
FINANCEURS	- Région Normandie via les instituts de formation
CONTACTS	https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social

Formation

Formations sanitaires et sociales – bourses sur critères sociaux

La Région Normandie a une compétence en matière de formations sanitaires et sociales. Cette compétence s'exerce dans 3 domaines :

- la carte des formations : la Région détermine quels sont les besoins de formation et arrête une carte des formations, garantissant une offre suffisante au regard des besoins et répartie de façon équilibrée sur le territoire régional.
- le financement des parcours de formation : la Région finance les parcours de formation dans ces domaines pour des publics en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi.
- les bourses sur critères sociaux : la Région attribue des bourses sur critères sociaux aux publics inscrits dans une formation sanitaire ou sociale.

Pour aller plus loin : <https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social>

OBJECTIF / FINALITÉ	- sécuriser les parcours de formation en garantissant des ressources
PUBLIC CONCERNÉ	- public en formation du domaine sanitaire et social, - sur critères sociaux fixé par un règlement.
MODALITÉS	Procédure dématérialisée. Instruction et versement par le CROUS de Normandie
PROCEDURE	Procédure dématérialisée. Délais impératifs de connexion selon la date d'entrée en formation, sur le site http://www.crous-normandie.fr/bourses/aides-paramedicales-sociales-de-sante/
OPÉRATEURS	CROUS de Normandie - Instituts de Formations du sanitaire et social
FINANCEURS	- Région Normandie
CONTACTS	https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social

Dispositif Itinéraire des Savoirs

Ce dispositif a pour ambition de permettre à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés, en difficultés scolaires et sociales et éloignés de l'emploi, de retrouver une dynamique forte d'apprentissage.

OBJECTIF / FINALITÉ	L'action Itinéraire des Savoirs se donne comme objectif : - De modifier le rapport du participant avec l'écrit, le savoir, les démarches administratives... - D'améliorer la confiance en soi et favoriser l'autonomie - D'encourager l'accès aux droits, au numérique et à la culture - D'inculquer les règles de citoyenneté - De construire le projet professionnel <u>Comment ?</u> - ATELIERS COLLECTIFS - <u>Ateliers de Savoirs de Base</u> : Maîtriser des notions de base en français et en mathématiques. - <u>Vie professionnelle</u> : Construire un projet professionnel en adéquation avec le profil et les compétences du jeune, se positionner par rapport au marché de l'emploi. Acquérir un comportement professionnel. - <u>Vie sociale</u> : S'informer sur plusieurs thématiques dont l'estime de soi, la culture, les sentiments, l'écologie... - <u>Numérique</u> : Appréhender l'outil informatique en vue d'une insertion sociale et professionnelle - ATELIERS INDIVIDUELS - Possibilité d'accéder à des ateliers individuels avec un bénévole dans le but de progresser en français et/ou en mathématiques avant d'intégrer le groupe ou en complément - SUIVI INDIVIDUEL - Un accompagnement individuel vers l'insertion professionnelle à travers un rendez-vous hebdomadaire - STAGE EN ENTREPRISE - Possibilité de faire des stages conventionnés par l'AHAM pour valider un projet professionnel ou découvrir un secteur d'activité ou un métier
PUBLIC CONCERNÉ	Ce programme est accessible aux : ▪ Jeunes de 16 à 25 ans en situation de décrochage scolaire et sachant parler français ▪ Public ayant besoin de retrouver une dynamique d'apprentissage
MODALITÉS	▪ Effectif moyen : 10 jeunes par atelier ▪ Entrées et sorties permanentes ▪ Cours collectif et/ou individuel et suivi individuel en présentiel
PROCEDURE	L'adhésion à l'action est volontaire. Elle fait suite à une proposition d'une structure d'accueil (Mission locale, foyers d'hébergement, assistante sociale...) ou à une demande spontanée des publics auprès de l'AHAM
OPÉRATEURS	AHAM – Association Havraise pour l'Accueil, la Médiation et l'Insertion 17 rue Anfray, 76600 Le Havre / 02 35 42 32 20 / aham.fr
FINANCEURS	L'action Itinéraire des Savoirs est financée par la ville du Havre et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
CONTACTS	Manon ROËLENS - Coordinatrice Référente Jeunesse - m.roelens@aham.fr 02 35 42 32 20 / 06 13 10 31 63

Accompagnement

Accompagnement à la création d'entreprise

Dispositif d'accompagnement ouvert aux demandeurs d'emploi qui envisagent de créer leur activité.

OBJECTIF / FINALITÉ	- Sensibiliser les personnes à la création d'entreprise - Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise - Informer sur les étapes et les modalités de la création d'entreprise
PUBLIC CONCERNÉ	Tout public
MODALITÉS	Selon la nature du projet, le statut du public et le projet de création et la structure d'accompagnement « dispositif d'accompagnement n'ouvrant pas de droit spécifique à une rémunération ou une allocation »
PROCÉDURE	- Orientation - Prescription - Démarche individuelle - Pas de prérequis pour la création (des prérequis pour l'exercice parfois)
OPÉRATEURS	- CCI - Chambre des métiers - Boutique de gestion - ADIE - Positive Planet : actions de sensibilisation, accompagnement de l'amorçage du projet à l'immatriculation - Pôle emploi : ateliers de sensibilisation, Activ'Créa - Normandie Active : accompagnement de la création des ESS - Réseau entreprendre - Le Lab'O
FINANCEURS	Selon les structures : privés, fondations, collectivités territoriales, Etat, FSE ...
CONTACTS	Positive Planet France – Entreprendre en Banlieue Antenne du Havre Maison Municipale du Bois au Coq 10, rue Pierre Morgand – 76620 Le Havre Tel : 02 35 54 13 32 http://www.positiveplanetfrance.org/welcome/

Accompagnement

100 chances, 100 emplois

Il s'agit d'une action d'insertion professionnelle destinée aux jeunes issus, en priorité, des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Ce programme accueille également, en proportion mineure, des jeunes issus de tous les quartiers des villes sur le territoire de la communauté urbaine. Il a été conçu par Schneider Electric, et est récent sur notre territoire. Il est inclus dans le parcours construit autour du projet professionnel du jeune avec la Mission Locale, en lien notamment avec le Club alternance de la Mission Locale.

OBJECTIF / FINALITÉ	- Répondre aux besoins économiques du bassin Havrais, - Promouvoir l'égalité des chances autour d'un parcours personnalisé, - S'appuyer sur un partenariat durable entre les différents acteurs, - Obtention d'un contrat supérieur à 6 mois ou formation qualifiante.
PUBLIC CONCERNÉ	- Jeunes de 18 à 30 ans révolus, - Issus prioritairement des QPV et TVA, - Ayant Bac +2 maximum.
MODALITÉS	- 5 sas par an, - Renouvellement annuel de l'action.
PROCÉDURE	- Repérage des candidats par la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral, Pôle emploi, les associations de terrain, - Mobilisation et sélection sur 4 jours de travail encadré, - Parcours d'insertion professionnelle (parrainage, entretiens, intérim, stage, alternance...) en partenariat avec les entreprises.
OPÉRATEURS	Pouvoirs Publics, Service Public de l'Emploi, Associations de quartier, Réseau d'entreprise du bassin
FINANCEURS	GIP – DIRECCTE – DÉPARTEMENT
CONTACTS	http://www.100chances-100emplois.org Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral Pôle d'Appui Projet Formation 8 rue Henri Wallon 76620 Le Havre Tél : 02 89 29 55 78 (Mme Emeline PLANCHON – eplanchon@ml-lehavre.fr) http://ml-lehavre.fr/

Accompagnement

L'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE)

L'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) aide les jeunes de 17 à 25 ans qui ont le plus de difficultés à trouver un travail ou une formation, en les accompagnant vers l'emploi ou la formation qualifiante.

OBJECTIF / FINALITÉ	L'offre de services : - insertion professionnelle, - formation générale individualisée, - accompagnement sanitaire et social, - éducation à la citoyenneté, - sport Informatique (passage du PIX) - mobilité (ASR, permis AM, financement code de la route et co-financement conduite)
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes de 17 à 25 ans Niveau d'études maximum pour intégration : BAC validé
MODALITÉS	- Contrat d'engagement de 8 mois, renouvelable au maximum sur 24 mois, - Indemnité de 500 € / mois, - Internat obligatoire du lundi 10 h au vendredi 15 h (hébergement sur place).
PROCÉDURE	- Visite du centre à la demande : carole.franjus@epide.fr ou 06.38.99.75.94 - Prescripteurs : tous les acteurs institutionnels de l'emploi / partenaires publics et privés, familles, jeunes, associations... - Inscription sur www.epide.fr - Préadmissions tous les 15 jours - Admissions tous les mois ; rétraction possible dans les 7 jours après signature du contrat
OPÉRATEURS	EPIDE
FINANCEURS	Ministère du travail/politique de la ville/FSE Taxe d'apprentissage et mécénat
CONTACTS	Centre EPIDE de Val de Reuil 193 Voie du Futur - BP 233 - 27102 Val de Reuil www.epide.fr <i>Pour le recrutement des jeunes :</i> Tél : 06 70 61 23 01 ou 06 38 99 75 94 <i>Contact partenaires :</i> vanessa.warin@epide.fr ou 06 79 91 30 92 Cheffe de service emploi/formation

Lien utile : Mesures et Dispositifs : <https://dispositifs-emploi-formation.cariforefnormandie.fr>

Accompagnement

Le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT)

Le FASTT propose des aides et des services pour permettre à tous les intérimaires d'éviter les ruptures de missions d'intérim à travers la mise en œuvre de prestations dites SOS mission, favoriser l'accès au logement et sécuriser l'accès au crédit. Il intervient également pour faciliter la vie quotidienne des salariés intérimaires (mutuelle santé, garde d'enfants, accompagnement social...).

OBJECTIF / FINALITÉ	- Difficultés de mobilité, de garde d'enfants, de logement, de budget, de santé... : le FASTT apporte à tous les intérimaires des réponses pour résoudre autant que possible ces aléas qui peuvent fragiliser leurs parcours de vie et d'emploi. Il met en place des solutions et prestations spécialement conçues pour répondre aux besoins spécifiques des salariés intérimaires.
PUBLIC CONCERNÉ	- Tous les salariés intérimaires (CTT, CDI TT, en formation intérimaire)
MODALITÉS	<u>Dès la 1^{ère} heure de mission :</u> - Mobilité : le FASTT propose une recherche de véhicules de location (voitures, deux roues) en seulement quelques heures (de 5 à 10€ par jour), - Se loger le temps de la mission : rechercher une solution d'hébergement au plus proche de son lieu de mission, adaptée à la durée et au budget de l'intérimaire (avec une aide financière maximale de 300 €), - Garde d'enfant(s) : une solution de dépannage réactive, même en dernière minute. Pour un euro de l'heure, le service SOS Garde d'enfants est activable rapidement y compris pour ceux qui travaillent en horaires décalés, le week-end ou de nuit. Chaque intérimaire dispose d'un forfait annuel de 80 heures, - Santé : accès à un service de téléconsultation gratuite, un régime de mutuelle et prévoyance adapté à la particularité d'emploi des salariés intérimaires (discontinu, multi-employeurs), - Accompagnement social (administratif, budgétaire, santé et mise à l'abri). <u>Un accompagnement renforcé dès 414 h. de mission sur les 12 derniers mois :</u> - Accompagnement au permis de conduire : évaluation conduite, coaching et recherche de financement, - Recherche de logement : coaching personnalisé et garanties bailleurs, aide aux frais d'agences immobilières, - Crédit : financement, gestion de budget, - Mutuelle : une cotisation à l'heure travaillée et une portabilité gratuite.
PROCÉDURE	Le salarié intérimaire saisit une demande sur le site www.fastt.org ou contacte la plateforme du FASTT au 01 71 25 08 28 (les conseillers du FASTT sont à leur disposition au de 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi).
OPÉRATEURS	FASTT
CONTACTS	La plateforme du FASTT au 01 71 25 08 28 (ouverte de 8h30 à 19h30).

Pour aller plus loin...

- Le site du Fastt : <https://www.fastt.org/>
- Plus Chaîne You Tube : [Le Fastt, des aides pour les intérimaires - YouTube](#)

Accompagnement

L'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ)

Un accompagnement financé par le Fonds social européen et déployé par Pôle emploi, d'une durée de 6 mois, principalement individualisé et pouvant comporter des séquences collectives pour accélérer et sécuriser l'accès à l'emploi durable.

OBJECTIF / FINALITÉ	- L'Accompagnement Intensif Jeunes a pour objectif d'accélérer et de sécuriser l'accès à l'emploi durable en : - Favorisant pour tous une trajectoire constructive vers l'emploi, qui peut passer par un contrat (aidé ou en alternance) ou une formation. - Sécurisant les périodes de transition (immersion, contrat de courte durée, formation courte) et l'intégration professionnelle durable (emploi de plus de 6 mois, formation qualifiante longue).
PUBLIC CONCERNÉ	- Les jeunes de moins de 26 ans (exceptionnellement jusqu'à moins de 30 ans) qui rencontrent des difficultés récurrentes pour intégrer durablement l'entreprise ou pour lesquels un risque de chômage de longue durée est précocement détecté. - Et qui ont besoin d'un accompagnement très soutenu dans leurs démarches, afin de mieux connaître leur marché du travail, valoriser leurs atouts, acquérir les méthodes de recherche d'emploi appropriées, élargir leurs cibles professionnelles et/ou réussir leur période d'intégration en entreprise ou en formation.
MODALITÉS	- 5 phases : 1. Un diagnostic approfondi 2. La co-construction du projet professionnel 3. La définition du plan d'action 4. L'accompagnement intensif à la mise en œuvre du plan d'action 5. Un suivi dans l'emploi durable ou de la formation longue - La prestation collective Atouts jeunes peut être proposée à tout moment de l'accompagnement. Animée par un conseiller AIJ sur 3 jours, elle permet de développer les savoir-être professionnels. - Une fréquence élevée d'entretiens.
PROCÉDURE	Orientation et repérage dès l'inscription du jeune à Pôle emploi vers les conseillers Pôle emploi dédiés à l'accompagnement intensif jeunes.
OPÉRATEURS	Pôle emploi
FINANCEURS	Le Fonds social européen (FSE)
CONTACTS	https://www.pole-emploi.fr/actualites/a-laffiche/page-20.html

Accompagnement

Contrat d'Engagement Jeune

Le Contrat d'Engagement Jeune, aussi appelé CEJ, est un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum entièrement personnalisé, avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions) accompagné par un référent unique tout au long du parcours par un conseiller de Mission Locale ou de Pôle emploi.

OBJECTIF / FINALITÉ	Accès à l'emploi et à l'autonomie	
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité, sans aucune solution (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap).	
MODALITÉS	- Accompagnement par un conseiller dédié qui suivra le jeune tout au long de son parcours et jusqu'à l'accès à un emploi durable. Ce référent l'accompagne jusqu'à ce qu'il soit durablement inséré sur le marché de l'emploi. - Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités. - Des échanges personnalisés et réguliers entre le conseiller et le jeune via une application numérique spécifiquement dédiée. - La mobilisation pendant le parcours de solutions dites structurantes au projet du jeune. - Mises en situation en emploi ou immersions en entreprise, parrainage, mission d'utilité sociale, « prépa » apprentissage, « prépa » compétences, formation qualifiante ou pré-qualifiant, alternance, Epide, E2C, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation... - Contrat d'engagement réciproque d'une durée de 6 à 12 mois (pourra exceptionnellement aller jusqu'à 18 mois). → Allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 500€ selon le profil du jeune, cumulable avec les ressources d'activités avec principe de dégressivité ; → Déclaration de ressources d'activités mensuelle obligatoire.	
PROCÉDURE	- Dispositif et Accompagnement prodigués sur les agences Pole emploi et les antennes Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral - Constitution des dossiers par la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral et Pôle emploi	
OPÉRATEURS	Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral / Pole emploi / Autres acteurs associatifs	
FINANCEURS	Agence des Services de Paiement et Pôle emploi au nom de l'Etat	
CONTACTS	MISSION LOCALE LE HAVRE ESTUAIRE http://ml-lehavre.fr/ Siège social de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral 5 rue Miroglio 76620 Le Havre 02 35 43 53 95 contact@ml-lehavre.fr	POLE EMPLOI https://www.pole-emploi.fr/accueil/ LE HAVRE SOUDAY 17 Rue Paul Souday Le Havre ape.76021@pole-emploi.fr LE HAVRE FERRER 17 Rue Ferrer 76600 Le Havre ape.76220@pole-emploi.fr

	ANTENNE VILLE BASSE 214 rue Aristide Briand 76600 Le Havre 06 33 59 09 72 jhaddouchi@ml-lehavre.fr	LE HAVRE VILLE HAUTE 20 rue Léon Peulevey 76620 Le Havre ape76022@pole-emploi.fr
	ANTENNE VILLE HAUTE NORD 5 rue Miroglio 76620 Le Havre 06 30 05 63 49 andao@ml-lehavre.fr	
	ANTENNE VILLE HAUTE EST 75 avenue du 8 mai 1945 76610 Le Havre 06 13 40 83 47 aenos@ml-lehavre.fr	
	Territoires Hors Le Havre :	
	ESTUAIRE 34 rue du Pont Callouard - 76290 Montivilliers 06 76 34 16 65 ekhelifa@ml-lehavre.fr	HARFLEUR 10 Avenue du Clos de la Bedoyère ape.76204@pole-emploi.fr
	LITTORAL 12 bis, rue Bailly - 76400 FECAMP 07 61 55 36 99 callain@ml-lehavre.fr	

Lien utile : Mesures et Dispositifs : www.1jeune1solution.gouv.fr

Accompagnement

Itinéraires vers l'emploi

Le projet s'intègre dans plusieurs cadres :

- « Le Havre ensemble » projet social : axe 3 : s'entraider (faire vivre la solidarité, favoriser l'accès à l'emploi) + axe 5 : avancer ensemble (impliquer les habitants dans la vie locale)
- Le Contrat de Ville de l'agglomération havraise
- L'appel à projets « Programme Opérationnel National FSE axe 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion 2020 - 2021 » (Département / FSE)

OBJECTIF / FINALITÉ	- Développer une offre de service pour les publics issus des QPV cumulant les freins à l'insertion socio-professionnelle - Proposer une médiation vers le droit commun et prévenir le décrochage - Garantir la continuité de parcours en proposant des étapes préalables ou intermédiaires aux dispositifs de droit commun - Favoriser ainsi la consolidation des acquis, notamment psychosociaux et favoriser le succès des étapes suivantes - Créer des opportunités d'emploi et de formation en développant les clauses sociales dans la commande publique.
PUBLIC CONCERNÉ	Tout demandeur d'emploi issu des quartiers de la politique de la ville rencontrant des freins et difficultés pour lesquels le droit commun ne propose pas de réponse ou qui ne peuvent intégrer les dispositifs du droit commun au moment où se pose la problématique.
MODALITÉS	Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Pas de durée limitée pour l'accompagnement « dispositif d'accompagnement n'ouvrant pas de droit spécifique à une rémunération ou une allocation »
PROCÉDURE	- Fiche de prescription pour un diagnostic social renforcé (unique clé d'entrée sur le dispositif) - Point parcours pour les orientations sur les outils internes à Itinéraires vers l'emploi (Coaching renforcé, fonds d'aide individuelle, médiation emploi, ateliers collectifs, clause sociale...) et les prescriptions / orientations sur les actions et dispositifs partenariaux - Commission d'attribution pour le « fonds d'aide individuelle »
OPÉRATEURS	Itinéraires vers l'emploi / Pôle cohésion sociale / Direction des solidarités
FINANCEURS	Ville du Havre ANCT – contrat de ville Fonds social européen (FSE) Pôle emploi
CONTACTS	Itinéraires vers l'emploi Maison municipale du Bois au Coq 10 rue Pierre Morgand 76620 Le Havre itineraires-emploi@lehavre.fr

Accompagnement

Le Lab'O – Mon espace pour oser entreprendre

Il s'agit d'accompagner, grâce à l'interconnexion des acteurs, les jeunes dans l'émergence, la conception et la mise en œuvre de tous leurs projets personnels et professionnels afin de leur donner toutes les clés pour réussir.

OBJECTIF / FINALITÉ	Préparer le jeune dans l'émergence et la construction de son projet de création, de reprise d'entreprise ou de son projet de vie.
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, et souhaitant être accompagnés dans leur projet.
MODALITÉS	Durée : selon le projet Nature : - Réalisation d'un diagnostic projet, - Connaissance des démarches entrepreneuriales, - Mise en situation (entreprise fictive, projet coopératif), - Orientation vers les partenaires adaptés, - Accompagnement individuel et collectif, par des conseillers et mécènes de compétences, - Mise à disposition d'une infrastructure et de matériels.
PROCÉDURE	Remplir les critères d'inscription Mission Locale pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement par les professionnels du Lab'O
OPÉRATEURS	Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral
FINANCEURS	- Fondations - Banques - Sociétés de crédit - Mécènes financiers - Institutions...
CONTACTS	Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral : Le Lab' O 18 bis Rue Jules Lecesne - 76600 Le Havre Mme Delphine Morlot-Robach – Chargée de projet - dmorlot-robach@ml-lehavre.fr Tél : 02 85 29 32 16 – 06 78 35 08 78 (http://ml-lehavre.fr/)

Accompagnement

La Boutique du Lab'O

La Boutique du Lab'O a été conçue comme un tremplin vers la réalité entrepreneuriale des projets des jeunes porteurs de projet. Véritable accélérateur d'opportunités, la Boutique du Lab'O est un espace commercial et collaboratif permettant aux jeunes de s'immerger dans la réalité et la concrétisation de leur entreprise.

OBJECTIF / FINALITÉ	Permettre aux jeunes 16-25 ans, d'expérimenter leur projet dans les conditions du réel au sein d'une boutique collaborative située dans le centre commercial de l'espace Coty. Sécuriser les jeunes porteurs de projet par l'accompagnement des professionnels du Lab'O, des partenaires et mécènes.
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, et souhaitant être accompagnés dans leur projet au sein Lab'O.
MODALITÉS	<u>Durée</u> : convention de 3 à 12 mois <u>Nature des compétences expérimentées</u> - Vente de produits ou service - Gestion de trésorerie - Gestion de stock - Accueil client et construction d'argumentaires - Ouverture et la fermeture d'un espace commercial
PROCÉDURE	- Entretien de motivation - Constitution d'un dossier - Présentation du projet devant un comité d'intégration
OPÉRATEURS	Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral
FINANCEURS	- La Mission Locale - Mécènes financiers
CONTACTS	Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral : Le Lab' O 18 bis Rue Jules Lecesne - 76600 Le Havre Mme Delphine Morlot-Robach – Chargée de projet - dmorlot-robach@ml-lehavre.fr Tél : 02 85 29 32 16 – 06 78 35 08 78 (http://ml-lehavre.fr/)

Accompagnement

Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) est un accompagnement unique par la mise en place d'un diagnostic approfondi individualisé permettant d'identifier la situation, les besoins, les attentes et les demandes des jeunes ainsi que les compétences acquises pour les mener vers l'autonomie (mobilité, logement, formation...) et l'emploi.

OBJECTIF / FINALITÉ	Accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi.
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes de 16 à 25 ans prêts à s'engager pour construire un parcours vers l'autonomie et l'emploi.
MODALITÉS	2 phases : 1. Diagnostic approfondi et individualisé, 2. Signature d'un contrat entre le jeune et la Mission Locale pour 24 mois maximum. Allocation soumise à l'étude de la situation du jeune. Cette aide est ponctuelle.
PROCÉDURE	<u>Prescripteur</u> : Mission Locale <u>Pré-requis</u> : basé sur la volonté de participer au parcours d'accompagnement <u>Validation</u> : par le conseiller en insertion professionnelle
OPÉRATEURS	Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral État via l'Agence de Service des Paiements (ASP)
FINANCEURS	État
CONTACTS	Siège social de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral : 5 rue Miroglio - 76620 Le Havre Tél : 02 35 43 53 95 http://ml-lehavre.fr/

Accompagnement

Parrainage de la Mission Locale

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des jeunes ayant un projet professionnel construit, en recherche active d'emploi mais qui ont besoin d'être guidés et conseillés. Ils vont alors rencontrer un ou plusieurs professionnels des secteurs d'activités dans lesquels ils sont en recherche. Ils seront « coachés » par ces professionnels qui leur prodigueront des conseils en matière de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE). Il est inclus dans un parcours construit autour du projet professionnel du jeune avec la Mission Locale, en lien notamment avec l'alternance et le Club alternance de la Mission Locale.

OBJECTIF / FINALITÉ	- Favoriser l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation, - Consolider leur projet professionnel, - Développer leur réseau professionnel, - Améliorer leurs techniques de recherche d'emploi et élargir leurs recherches, - Partager des expériences avec des professionnels.
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes de 16 à 25 ans inscrits à la Mission Locale, en recherche active d'emploi.
MODALITÉS	- Participation à l'information collective et aux entretiens individuels, - Entretiens tripartites (parrain/jeune/conseiller) une fois par semaine. Renouvellement soumis à l'appréciation du professionnel et du jeune.
PROCÉDURE	- Rédaction d'une note d'opportunité démontrant la nécessité de la mise en place de cet accompagnement, - Validation obligatoire du projet professionnel du jeune.
OPÉRATEURS	Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral
FINANCEURS	État – CGET – FSE
CONTACTS	Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral Pôle d'Appui Projet Formation 8 rue Henri Wallon - 76620 Le Havre Tél : 02 89 29 55 78 (Mme Emeline PLANCHON – eplanchon@ml-lehavre.fr) http://ml-lehavre.fr/

Accompagnement

LH Coaching, mon parcours gagnant

OBJECTIF / FINALITÉ	Accompagnement de jeunes et adultes vers l'autonomie et l'emploi par la mise en place : - d'un parcours individualisé remobilisant le bénéficiaire et le positionnant comme acteur engagé de l'émergence et de la réalisation de son projet de vie mixant plusieurs dimensions : citoyenne, solidaire, culturelle, sportive, santé/bien-être et professionnelle (projet professionnel, reprise de scolarité, alternance, formation qualifiante, emploi) - d'un renforcement de l'image et de la confiance en soi des bénéficiaires, ainsi que la valorisation de leur parcours et acquis grâce à une démarche d'accompagnement fondée sur le triptyque « Effort / Ludique-plaisir/ Système gradué de récompenses » ;
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes et adultes de faible niveau de qualification : niveaux VI, V bis, V validé et IV non validé et en situation de vulnérabilité Et de façon dérogatoire, personne avec un niveau bac+ n'ayant acquis aucune expérience professionnelle dans leur domaine d'étude depuis au moins 6 mois
MODALITÉS	Un accompagnement d'une durée de 6 mois effectifs reposant sur une méthodologie d'accompagnement innovante permettant au bénéficiaire : - De définir et valider un projet professionnel et de vie réaliste grâce à l'acquisition de technique de conduite de projet - De développer sa propre capacité à se mettre en mouvement et être acteur de la levée de ses freins et la réalisation de son projet professionnel et de vie - D'être autonome dans tous les actes de la vie quotidienne qui pourraient faire obstacles à la mise en œuvre de son parcours professionnel - D'acquérir les compétences et les savoirs fondamentaux (techniques et comportementaux) nécessaires à tout parcours d'insertion. - De s'approprier les techniques et outils indispensables à l'accès à la qualification et à l'emploi. - De prendre conscience par le biais d'un système de validation d'acquis et de déclenchement de récompenses (engagements/actions/efforts), des compétences progressivement acquises. - De voir son parcours valorisé dans le cadre d'une cérémonie de remise d'attestation. L'accompagnement mixe des ateliers collectifs et des entretiens individuels et se déroule dans des locaux dédiés proposant un espace de travail qui reste libre d'accès pour les démarches réalisées par le bénéficiaire en dehors de ses rendez-vous.
PROCÉDURE	<u>Prescripteur</u> : les structures travaillant dans le secteur de l'insertion sociale et professionnelle, les associations du territoire rencontrant des personnes pouvant être intéressées par ce dispositif. <u>Pré-requis</u> : basé sur la volonté de participer au parcours d'accompagnement <u>Validation</u> : par les conseillers référents du dispositif LH Coaching
OPÉRATEURS	Le consortium Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral, Fodeno, Okinawa Karate Club
FINANCEURS	État via le Plan d'Investissement dans les compétences, la Politique de la Ville, Pôle Emploi
CONTACTS	Locaux dédiés situés au 112 -114 Boulevard Clémenceau, Le Havre Tél : 02.21.76.13.90

Accompagnement

Pôles d'insertion professionnelle de FODENO

Les pôles d'insertion professionnelle de FODENO de Gonfreville-l'Orcher et d'Harfleur proposent depuis de nombreuses années des solutions pour ceux qui recherchent un emploi, désirent changer d'orientation ou se former, et souhaitent tester leurs connaissances générales.

OBJECTIF / FINALITÉ	Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des demandeurs d'emploi de chaque commune par : - La mise en place d'un accueil permanent et de proximité, - L'organisation d'ateliers de techniques de recherche d'emploi, de positionnement et de prérequis, - L'élaboration de projets professionnels, - La participation aux ateliers numériques (Gonfreville-l'Orcher), - La participation aux ateliers Image de soi (Gonfreville-l'Orcher et Harfleur), - La connaissance des métiers et des entreprises, - Un diagnostic et information sur les questions Mobilité avec possibilité de louer un scooter, - Le développement d'un partenariat entre acteurs de l'insertion, - La mise en place d'actions spécifiques.
PUBLIC CONCERNÉ	Demandeurs d'emploi, salariés, bénéficiaires des minima sociaux, reconnaissance MDPH, jeunes et adultes, habitant les communes de Gonfreville-l'Orcher, Gainneville et Harfleur.
MODALITÉS	- Dispositif n'ouvrant pas de droit spécifique à une rémunération ou à une allocation, - Démarche volontaire, - Pas de durée définie, - Prise de contact directe.
PROCÉDURE	- Prise de contact par toute personne intéressée pour définir un rendez-vous d'accueil afin d'analyser les besoins, - Définition d'autres rendez-vous par la suite, - Suivi ponctuel ou plus régulier (en moyenne une fois par semaine pour ceux qui viennent le plus souvent), - Orientation possible par tous les prescripteurs et partenaires du territoire de la communauté urbaine sans fiche de prescription au préalable, par mail ou par téléphone.
OPÉRATEURS	FODENO
FINANCEURS	Villes de Gonfreville-l'Orcher et d'Harfleur, ANCT, Département, FSE, Région
CONTACTS	- 7 rue Pierre Glénisson, 76700 Gonfreville-l'Orcher - Tél : 02 77 00 54 27 Mail diffusé sur la plaquette destinée au public : marie.laure.pingot@fodeno.org - Place Jean Mermoz, 76700 Harfleur - Tél : 02 35 45 37 04 Mail diffusé sur la plaquette destinée au public : sophie.heluin@fodeno.org http://fodeno.org/pole-dinsertion-professionnelle/

Accompagnement

Service Emploi de la Mission Locale

Le Service Emploi de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral est le lien facilitateur de rencontre entre les jeunes et les entreprises. Les jeunes sont orientés vers ce service afin d'élaborer des stratégies de recherche d'emploi. En parallèle, le Service Emploi est en contact direct et régulier avec les entreprises pour les accompagner dans leurs projets de recrutement.

OBJECTIF / FINALITÉ	Accompagnement individuel et collectif afin de préparer et mettre en relation les jeunes sur des offres d'emploi.
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes âgés de 16 à 25 ans, accompagnés par la Mission Locale.
MODALITÉS	- Validation par un diagnostic « Employabilité » des compétences et des aptitudes, - Définition des stratégies à développer en matière de recherche d'emploi, - Mise en relation « Jeunes / Entreprises » (actions ponctuelles, offres d'emploi déposées, Forum et/ou « Jobdating »...), - Assurer un suivi dans l'emploi pour sécuriser les parcours (intégration, bilans réguliers...).
PROCÉDURE	Le conseiller Mission Locale oriente le jeune vers le Service Emploi.
OPÉRATEURS	Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral
FINANCEURS	
CONTACTS	Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral Pôle d'Appui Projet Formation 8 rue Henri Wallon - 76620 Le Havre Tél : 02 89 29 55 78 (Mme Emeline PLANCHON – eplanchon@ml-lehavre.fr) http://ml-lehavre.fr/

Accompagnement

Bureau Information Jeunesse

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ), espace d'accueil municipal situé en centre-ville du Havre, propose un accueil tout public gratuit, sans rendez-vous et offre une information généraliste sur différents sujets : études, formations, métiers, stages, logement, mobilité...

OBJECTIF / FINALITÉ	L'offre de services : Une structure labellisée et relais : - Information jeunesse - Corps Européen de Solidarité - Eurodesk - Atouts Normandie* L'accompagnement des jeunes dans leurs projets qu'il soit individuel ou collectif. L'engagement citoyen à travers un dispositif « Pop'Up », qui permet de participer à l'amélioration du bien-être et du cadre de vie de tous les havrais. Un accompagnement méthodologique sur différents dispositifs : - Département (Tope là, Service Civique, BAFA...) - Région (Avantage loisirs, Pass Monde...)
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes de 11 à 30 ans.
MODALITÉS	
PROCÉDURE	Variable selon la demande
OPÉRATEURS	Bureau Information Jeunesse
FINANCEURS	Ville du Havre
CONTACTS	Bureau information jeunesse : 2 rue Léon Gautier - 76600 LE HAVRE Tél : 02 35 22 27 27 @ : bij@lehavre.fr

A SAVOIR :

* Atouts Normandie est le dispositif régional d'aide aux jeunes Normands âgés de 15 à 25 ans. Il offre des avantages sur les différents temps de vie des jeunes : le temps formation et le temps personnel.
<https://www.normandie.fr/atouts-normandie-le-dispositif-daide-aux-jeunes-normands>

Service civique

Service civique

Renforcement de la cohésion nationale et de la mixité sociale, l'engagement de service civique offre à toute personne volontaire, la possibilité de se construire en tant que citoyen et de préparer son avenir en s'engageant dans l'accomplissement d'une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée. Ces missions s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans ayant envie de s'engager dans des actions à visée humanitaire, sociale, solidaire...

OBJECTIF / FINALITÉ	- Proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux. - Expérimenter ou développer de nouveaux projets au service de la population, - Vivre de nouvelles expériences et s'ouvrir à d'autres horizons, - Développer ou acquérir de nouvelles compétences, - Bénéficier d'un accompagnement à la définition du projet professionnel.
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.
MODALITÉS	Missions indemnisées de 6 à 12 mois (montant minimum : 580,62 € net par mois) et représentant au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions doivent être en lien avec les domaines d'intervention pour lesquels la structure d'accueil a été agréée.
PROCÉDURE	- Consulter les offres sur le site, - Ne pas avoir déjà fait un service civique.
OPÉRATEURS	Ministère de l'Éducation Nationale
FINANCEURS	État
CONTACTS	Siège social de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral : 5 rue Miroglio 76620 Le Havre Tél : 02 35 43 53 95 (Mme Céline LE GUEN – clequen@ml-lehavre.fr) http://ml-lehavre.fr/ https://www.service-civique.gouv.fr/

Service civique

Plateforme locale d'intermédiation du Service civique

Dans le cadre d'un agrément national, la Plateforme de service civique de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral, donne la possibilité aux organismes à but non lucratif, aux collectivités, aux personnes morales de droit public en France ou à l'étranger, de bénéficier de la mise à disposition d'un volontaire en contrat de service civique.

OBJECTIF / FINALITÉ	- Accompagner la structure d'accueil dans la définition de la mission du volontaire au regard de l'agrément - Soutenir la structure d'accueil dans la sélection du volontaire - Veiller au bon accueil du volontaire et au bon déroulement de la mission - Assurer le suivi administratif et financier du contrat d'engagement - Garantir le respect des obligations légales - Organiser la planification des formations obligatoires - Guider le jeune dans la construction de son projet d'avenir
PUBLIC CONCERNE	<u>Pour les Jeunes</u> : âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap. <u>Pour les Structures</u> : organismes à but lucratif ou collectivités, personnes morales de droit public en France ou à l'étranger.
MODALITÉS	Signature d'une convention
PROCÉDURE	- Définir une mission en lien avec l'un des 6 domaines d'intervention reconnus par notre agrément : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et loisirs, Environnement, Mémoire et citoyenneté - Sélectionner un volontaire - Planifier les formations obligatoires - Etablir le contrat de mission
OPÉRATEURS	Ministère de l'Éducation Nationale
FINANCEURS	État
CONTACTS	Siège social de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral : 5 rue Miroglio 76620 Le Havre Tél : 02 35 43 53 95 (Mme Céline LE GUEN – clequen@ml-lehavre.fr) http://ml-lehavre.fr/ https://www.service-civique.gouv.fr/

MAD – Mobilité Associative Durable

L'Association MAD est un outil permettant de coordonner les actions en faveur de la mobilité pour l'emploi, l'insertion et la formation. Compte tenu de la difficulté pour certains à s'insérer sur le marché de l'emploi en raison d'une problématique liée au logement, à l'insertion sociale ou à la mobilité, l'association MAD répond sur cette question de la mobilité par l'accès direct à un véhicule ou de façon indirecte en travaillant sur l'aptitude à la mobilité lorsqu'il existe des freins d'ordre psycho-social.

OBJECTIF / FINALITÉ	- Un enjeu : la mobilité inclusive = répondre aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles, être acteur de l'innovation et de la mutation des modes de déplacement, être créateur d'activité et d'emploi.
PUBLIC CONCERNÉ	Voir ci-contre
MODALITÉS	MAD propose des actions de différents ordres et toujours en réponse à une problématique détectée : - <u>Un bilan de compétences Mobilité</u> : entretien individuel réalisé par un conseiller mobilité pour comprendre la situation du bénéficiaire et définir les solutions de mobilité en lien avec son projet personnel et/ou professionnel. Il se fait uniquement sur prescription par un référent socioprofessionnel (Conseiller Pôle emploi ou Mission Locale, assistante de service social...); - <u>Mise à disposition de Véhicule et de scooter</u> : ce service est proposé dans le cadre de tarif solidaire pour les personnes ayant besoin de se rendre à leur travail, formation, stage, ... dans un objectif d'insertion professionnelle - <u>Partenariat avec ODD</u> : c'est une entreprise d'insertion agréée par la DTES qui gère un Garage solidaire, pour accueillir des salariés, des demandeurs d'emplois et des bénéficiaires des minima sociaux, sous contrat spécifique permettant leur accès à l'emploi. Il propose un service de location de véhicule (scooters, voitures), ouvert à tous, avec tarification sociale ; - <u>Préparation au code</u> : actions de formation au permis de conduire. MAD dispose d'une salle agréée pour l'enseignement de la sécurité routière par des formateurs diplômés. Elles sont équipées de matériels informatiques, de véhicules auto-école dont un avec une boîte automatique, et des formateurs sécurité routière diplômés d'État, pour réaliser des actions de prépa-Code, d'aide à la conduite et de remise à la route.
PROCÉDURE	- Variable selon les actions : se renseigner auprès de MAD
OPÉRATEURS	- Les acteurs : MAD, ODD, ETRE ET BOULOT avec la participation du laboratoire de la mobilité inclusive.
FINANCEURS	Pôle Emploi, DIRECCTE, FSE, Région, Département, Le Havre Seine Métropole, Ville du Havre, Mission Locale, Lia, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne.
CONTACTS	Contact MAD : Tél : 02 35 54 32 21 – contact@madmobilité.org

Mobilité sur le territoire

Ce sont les autres solutions de mobilité proposées aux personnes, solutions alternatives à la voiture individuelle et accessibles à tout public à un prix abordable.

OBJECTIF / FINALITÉ	- Permettre aux personnes de se déplacer en vue d'une insertion durable et professionnelle, - Domaine de l'insertion professionnelle du logement, de la santé et de l'accès aux droits concernés.
PUBLIC CONCERNÉ	Tout public dont les 16 / 30 ans
MODALITÉS	Variables selon les dispositifs, à voir en consultant les liens ci-dessous
PROCÉDURE	Accès direct ou sur orientation des partenaires sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole par : - Les CCAS, - Les CMS, - La CAF, - Pôle emploi, - La Mission Locale, - Les associations conventionnées, - Les partenaires de l'insertion professionnelle.
OPÉRATEURS	- LIA : le réseau LiA appartient à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et propose une offre de transport multimodal : 2 lignes de tramway, 21 lignes de bus, funiculaire, transport à la demande (FiLBus), transport des personnes à mobilité réduite (MobiFil), service LiA de nuit, desserte de la Zone Industrielle et Portuaire (FlexiLiA), ligne de train à tarification urbaine (LER), location de vélos, 2 parkings relais, 12 parcs à vélos - VTNI : transport touristique en autocars, transport occasionnel, transport périscolaire, transport public - Drakcar : service de covoiturage dédié aux salariés des entreprises de la Zone Industrielle et Portuaire du Havre pour faciliter l'accès à l'emploi, partager les frais de transport entre les conducteurs et les passagers - La roue libre : promotion de la pratique du vélo dans la communauté urbaine : vélo-école (formations pratiques et théoriques), atelier de réparation / autoréparation de vélo, événements culturels et d'informations autour du vélo, collecte, recyclage et réemploi de vélos ou pièces de vélo - Bla Bla Car (et autres sites de co-voiturage) : mise en relation de conducteurs voyageant avec des places libres avec des passagers recherchant un trajet
FINANCEURS	Variable selon les dispositifs
CONTACTS	http://www.transports-lia.fr http://www.vtni76.fr https://www.blablacar.fr http://la-roue-libre.com http://drakcar.fr

Pass Monde : Etudes secondaires, Etudes Supérieures, Volontariat et Initiative

OBJECTIF / FINALITÉ	Le dispositif Pass Monde permet d'accompagner les jeunes normands (lycéens, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, ...) dans le cadre de leur cursus de formation dans le cycle secondaire puis le cycle supérieur et en dehors du temps de formation dans le cadre de leurs projets personnels incluant une mobilité et dans le cadre de missions de volontariat international. - Développer l'esprit d'initiative des jeunes, - Faciliter la mobilité des apprenants dans leur parcours de formation, - Réussir l'orientation et l'insertion professionnelle grâce à des expériences à l'étranger, - Améliorer la connaissance d'une langue étrangère par un séjour à l'international. Cette aide individuelle, allouée par la Région Normandie, est un appui financier aux projets de mobilité internationale à l'étranger et vient en complément soit d'autres aides et/ou de l'apport du bénéficiaire. Pour les Pass Monde Etudes secondaires, Etudes supérieures et Volontariat, l'aide est constituée d'un forfait départ de 200 € ou 400€ selon la destination et d'une aide hebdomadaire de 40€. Pour les projets personnels inscrits dans le Pass monde Initiative, l'aide peut aller jusqu'à 3 500€.
PUBLIC CONCERNÉ	- Jeunes normands (es) de 15 à 30 ans selon le Pass Monde demandé, - Adultes stagiaires de la formation professionnelle inscrit dans un programme financé par la Région, - Personnes en situation de handicap.
MODALITÉS	- Dossiers dématérialisés à compléter avant le départ, - Passage en commission permanente à la Région, - Versement de l'aide individuelle sur le compte bancaire du bénéficiaire.
PROCÉDURE	Se connecter sur : https://passmonde.normandie.fr/ ou https://atouts.normandie.fr - Créer son compte ou s'y connecter, - Déposer un dossier complet.
OPÉRATEURS	- Direction Jeunesse et Sport - Partenaires mobilités (liste consultable sur https://passmonde.normandie.fr).
FINANCEURS	Région Normandie
CONTACTS	Ecrivez à passmonde@normandie.fr ou appelez le 02 31 06 95 87 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30 (fermeture à 17h le vendredi) hors jours fériés, ou rendez-vous chez un partenaire mobilité internationale

Examen de Prévention en Santé de l'UC-IRSA

L'IRSA (Institut inter Régional pour la Santé) existe depuis 1968 sous un statut associatif. C'est en janvier 2015 qu'il devient un organisme de la CPAM et prend le nom d'UC-IRSA (Union de caisses).

OBJECTIF / FINALITÉ	L'UC-IRSA a pour objectif principal de contribuer au développement de la prévention en santé par le biais de l'information, du dépistage et l'orientation dans le système de santé. Le Centre d'Examens de Santé du Havre est ouvert de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi.
PUBLIC CONCERNÉ	Les offres de services de l'UC-IRSA sont destinées à tous les assurés du Régime Général à partir de 16 ans et sont totalement pris en charge par l'Assurance Maladie sans avance de frais.
MODALITÉS	1. <u>L'EPS</u> : l'Examen de Prévention en Santé est modulé et ciblé en fonction de l'âge et du genre, des modes de vie, du suivi médical ou des antécédents personnels et familiaux. Il est adapté à chaque période de la vie. Son contenu et sa périodicité diffère d'une personne à une autre. C'est l'occasion de faire le point sur sa santé avec une équipe médicale de prévention et d'obtenir des informations qui répondent aux besoins et questions de santé personnels. L'EPS permet de bénéficier d'un bilan sanguin, d'examens personnalisés (électrocardiogramme, spirométrie, tests de l'acuité visuelle et auditive). Le rattrapage vaccinal est également proposé ainsi que certains dépistages. 2. <u>L'EES et l'EIA</u> : des séances d'Education En Santé ou des Entretiens Individuels Approfondis peuvent être proposés lors de cette rencontre. Différents thèmes peuvent être abordés (tabac, hygiène et santé bucco –dentaire, alimentation, activité physique etc...) 3. <u>L'ETP</u> : un programme d'éducation thérapeutique rénové « Bien vivre avec son diabète » est proposé pour les personnes diabétiques. 4. <u>L'accès aux droits et aux soins</u> : lors de l'EPS un entretien administratif peut être proposé si un défaut d'accès aux droits et aux soins est repéré, une orientation vers la CPAM est alors proposée. Des propositions d'aide sont faites dans le cas d'un renoncement aux soins quelle qu'en soit la cause.
FINANCEURS	CNAM
CONTACTS	Centre d'Examens de Santé du Havre 160 rue Massillon – 76600 Le Havre Tél : 02 35 24 69 80 Inscription en ligne : www.uc-irsa.fr

Aide et écoute psychologique

Le **Relais d'Aide et d'Ecoute Psychologique (RAEP)** accueille toute personne exprimant une souffrance psychique orientée par un travailleur social. C'est une action d'aide et d'écoute auprès d'un public adulte en situation de précarité, dans le but de favoriser un mieux-être psychique, condition préalable à son insertion sociale ou professionnelle. En lui permettant de réfléchir, d'exprimer leur souffrance, de la retravailler, l'accès à d'autres démarches (emploi, santé, vie familiale et sociale...) est favorisé.

Le **Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)** est un lieu d'écoute, d'information, de prévention qui a pour objectif de soutenir les jeunes rencontrant des difficultés particulières, d'évaluer leurs demandes et de les orienter si nécessaire.

OBJECTIF / FINALITÉ	- RAEP : Objectif général : favoriser un mieux-être psychosocial des personnes, condition nécessaire à l'insertion sociale et/ou professionnelle, . Objectifs opérationnels : - Offrir aux bénéficiaires en souffrance psychique et/ou sociale un lieu de parole, de réflexion, d'écoute, de soutien psychologique, - Aider les bénéficiaires à retrouver une autonomie et une amélioration de leur état psychique pour élaborer et/ou poursuivre un parcours d'insertion, à prendre conscience des difficultés qui entravent leur insertion, - Informer les bénéficiaires sur les différentes structures de soins et les orienter vers une prise en charge plus spécialisée si nécessaire. - PAEJ : prendre du recul face aux situations difficiles, rétablir le dialogue et éviter les ruptures, prévenir les risques (violence, suicide, toxicomanie, désocialisation...)
PUBLIC CONCERNÉ	- RAEP : . Bénéficiaires du RSA . Personnes en chantier d'insertion . Demandeurs d'emploi dans un accompagnement global - PAEJ : jeunes de 11 à 25 ans en situation de mal-être ou souhaitant être soutenus face à une situation difficile, parents préoccupés par leur adolescent et qui recherchent un soutien (entretiens anonymes, gratuits et confidentiels).
MODALITÉS	- RAEP : le service orienteur contacte le psychologue ou le secrétariat pour faire part d'une orientation. Une fiche-commande, remplie par le prescripteur et validée par l'UTAS, formalise l'entrée dans le dispositif. - PAEJ : sans RDV sur les lieux de permanence (Harfleur, Gonfreville-l'Orcher, Le Havre) ou sur RDV en contactant les écoutantes par téléphone.
FINANCEURS	Conseil départemental
CONTACTS	RAEP : AHAPS - 11 rue Fontenoy - 76600 Le Havre Tél : 02 35 53 17 27 direction@ahaps.fr RAEP : INSER SANTE - 35 rue du Chillou – 76600 Le Havre – Tél : 02 35 95 27 05 inser.sante@wanadoo.fr - https://insertante.fr/ RAEP : Terra Psy – 16 avenue de Frileuse - 76610 Le Havre – Tél : 09 82 25 62 45 - secretariat@terrapsy.org http://www.terrapsy.org/ PAEJ : AHAPS – 10 rue Henri Wallon - 76620 Le Havre paej@ahaps.fr . Lyse MURAT psychologue Tél : 06 50 69 71 10 l.murat@ahaps.fr . Stéphanie LAVIGNE éducatrice-spécialisée Tél : 06 61 70 79 54 s.lavigne@ahaps.fr

Addictions, soins, accompagnement et prévention

Les problématiques d'addictions au sens large peuvent constituer un frein à l'insertion professionnelle ou au maintien dans celle-ci. Dans l'agglomération havraise, il existe des structures de prise en charge pour accompagner les personnes en difficulté avec les addictions.

OBJECTIF / FINALITÉ	- NAUTILIA, structure médico-sociale havraise de l'association Oppelia, dispose d'un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, ou CSAPA, qui permet de faire le point avec un professionnel sur les difficultés rencontrées et propose un accompagnement et des soins diversifiés en fonction de la situation globale et des besoins et attentes de la personne. Le CSAPA Nautilia est doté d'une Consultation Jeunes Consommateurs, ou CJC. L'objectif de la CJC est d'accueillir des jeunes consommateurs en questionnement leur consommation, ainsi que leur entourage. Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide, avant que la consommation ne devienne problématique. Toutes les problématiques d'addiction peuvent être abordées : l'usage d'alcool, de cannabis, la pratique de jeux vidéo ou l'utilisation d'Internet ; - Inser Santé développe une action d'accompagnement des personnes en difficultés d'addictions (APDA), dont l'objectif est pour l'usager d'accéder à un mieux-être grâce à l'accompagnement vers les soins, d'apaiser ses souffrances, d'étayer sa situation sociale et de favoriser son intégration ou sa réintégration dans la vie sociale.
PUBLIC CONCERNÉ	- NAUTILIA accueille les adultes et adolescents ayant des conduites addictives de tout type, avec ou sans substance, et leurs entourages ; - Inser Santé : public adulte, en situation de précarité et dont la consommation d'alcool rend difficile toute démarche d'insertion, y compris vers les soins spécialisés en addictologie
MODALITÉS	- NAUTILIA assure un accueil physique et téléphonique, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 13h00 et de 13h30 à 18h00 ; le jeudi de 9h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00. L'accueil est gratuit et confidentiel. - La Fondation de l'Armée du Salut dispose du CSAPA Lamartine, qui accueille des personnes en difficulté avec l'alcool, le tabac et les addictions sans substance ; il assure le diagnostic, l'orientation et la prise en charge thérapeutique, ainsi que l'accompagnement social. Sevrage tabagique, activités collectives, sophrologie, consultation entourage sont également proposés.
FINANCEURS	ARS, DDSCS, Conseil départemental
CONTACTS	Nautilia a changé d'adresse depuis le 21 mars 2019 : 6, place Jules Ferry - 76600 Le Havre – Tél : 02 35 19 32 43 www.oppelia.fr - nautilia@oppelia.fr INSER SANTE - 35 rue du Chillou – 76600 Le Havre – Tél : 02 35 95 27 05 inser.sante@wanadoo.fr - https://inserirante.fr/ Fondation de l'Armée du Salut - 22 rue Lamartine – 76600 LE HAVRE – 02 35 43 04 57 @ : clamartine.lephare@armedusalut.fr

Troubles psychiques, aide à la santé mentale

L'association Terra Psy - Psychologues sans frontières a ouvert son centre de consultation en octobre 2015. Elle est née de l'identification des besoins de soutien psychologique des populations migrantes, réfugiées, déplacées, issues de l'immigration ou victimes de violences traumatiques ou basées sur le genre. Aujourd'hui l'association s'inscrit dans des actions plus générales et accueille un public en situation de vulnérabilité et en souffrance psychosociale.

L'Association VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours favorise le rétablissement psychosocial des personnes en situation de souffrance psychique. Elle accompagne les personnes en situation de handicap psychique. Ses actions reposent sur le « chez-soi d'abord » avec le logement comme préalable à l'insertion et au soin.

OBJECTIF / FINALITÉ	- Terra Psy - Psychologues sans frontières développe notamment des groupes de parole, actions de prévention et d'éducation à la santé mentale, d'accompagnement psychologique. Ces interventions ont pour objectif d'informer et de faciliter le recours aux soins des personnes ayant besoin d'une prise en charge psychologique ; - VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours facilite la création, le développement et la gestion de structures sanitaires sociales ou médico-sociales nécessaires à l'accueil, au traitement et à la réinsertion des personnes souffrantes psychiques sur le territoire de santé de la région havraise.
PUBLIC CONCERNÉ	- Terra Psy - Psychologues sans frontières : toutes les personnes en situation de vulnérabilité, ayant besoin d'un soutien psychologique adapté - VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours : adultes en situation de handicap psychique stabilisé
MODALITÉS	- Terra Psy - Psychologues sans frontières : ses actions regroupent : • les entretiens à visée informative, • les entretiens d'évaluation psychologique, • les séances collectives d'information et d'éducation pour la santé. Dans le cadre de ces interventions, il est possible que le psychologue se déplace vers les personnes ayant des difficultés à se mobiliser pour des soins. - VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours, axé sur la réhabilitation psychosociale, est gestionnaire d'un SAMSAH (cf. infra), d'un service logement adapté (résidence accueil, ALT et logements ordinaires), d'un service d'aide à domicile spécialisé « S3A » (Servir, Aider, Accompagner, Autonomiser), d'un groupe d'entraide mutuelle (GEM LES PIEDS DANS L'PLAT) et d'un centre de formation sur l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique.
FINANCEURS	FSE, ARS, DDCS, CGET, Conseil départemental, Le Havre Seine Métropole, Ville du Havre
CONTACTS	Terra Psy - Psychologues sans frontières – 16 avenue de Frileuse, 76610 Le Havre – Tél : 09 82 25 62 45 - secretariat@terrappsy.org - http://www.terrappsy.org/ VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours - 15 Passage Arcade Noury – 76600 Le Havre - Tél : 02 32 85 03 40 - www.vivre-devenir.fr

SAVS / SAMSAH

Les services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH) et les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) sont des services médico-sociaux issus de la loi du 11 février 2005. S'adressant à des adultes en situation de handicap, ils contribuent à la réalisation de leur projet de vie par un accompagnement adapté favorisant ainsi leur insertion en milieu ordinaire.

OBJECTIF / FINALITÉ	- Le SAVS propose un accompagnement adapté dont l'objectif est le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires ou professionnels de la personne handicapée. Il a été créé pour favoriser un maintien de la personne en milieu ouvert ainsi qu'un apprentissage de l'autonomie. Il offre une série de prestations parmi lesquelles l'assistance, le suivi éducatif et psychologique, ou encore l'aide dans la réalisation des actes quotidiens et l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale. - Le SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.
PUBLIC CONCERNÉ	- SAVS : avoir une reconnaissance handicap entre 50 et 79 %, - SAMSAH : avoir une reconnaissance handicap au moins égale à 80 % ou être, compte tenu du handicap, dans l'impossibilité de se procurer un emploi, - critères communs : avoir entre 20 et 60 ans au moment de la demande, voire plus de 60 ans si le handicap a été reconnu avant cet âge limite, bénéficier d'une décision d'orientation prononcée par la C.D.A.P.H. de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
MODALITÉS	En plus des missions dévolues aux SAVS qui sont : ▪ Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence, ▪ Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie, les SAMSAH apportent aux usagers : ▪ Des soins réguliers et coordonnés, ▪ Un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert. La prise en charge, en règle générale de 5 ans, peut être renouvelée à l'issue
FINANCEURS	ARS, CNAM, Conseil départemental
CONTACTS	SAVS/SAMSAH Les Caraques - 13 Place d'Armes - 76700 HARFLEUR – Tél : 02 35 51 78 99 SAVS ADEO - 101 boulevard de Strasbourg - 76600 LE HAVRE – Tél : 02 78 34 04 44 SAVS Ligue havraise - 58 rue du Général Chanzy - 76600 LE HAVRE – Tél : 02 35 54 47 42 SAVS Helen Keller - 49 rue Saint Just BP2010 - 76600 LE HAVRE – Tél : 02 35 48 82 19 SAMSAH VIVRE ET DEVENIR / Dispositif Habitat Côté Cours - 15 Passage Arcade Noury – 76600 Le Havre - Tél : 02 32 85 03 40 - www.vivre-devenir.fr SAMSAH Ligue havraise - 58 rue Général Chanzy - 76600 LE HAVRE – Tél : 02 35 19 04 48

Accompagnement des troubles « DYS- »

L'association RAPSODY (Relais associatif pour prendre soin de la dyslexie dans le pays de Caux) créée en 2002, permet d'informer et de sensibiliser un large public sur les troubles DYS- et leurs répercussions, d'apporter un soutien à tous ceux qui se sentent isolés de par leurs difficultés scolaires et professionnelles, et d'assurer une pluridisciplinarité pour une meilleure « rééducation ».

OBJECTIF / FINALITÉ	- Accueillir et informer le public concerné, son entourage, les professionnels de la santé et de l'éducation, - Trouver des relais et lieux de prise en charge pour les jeunes et adultes porteurs de troubles des apprentissages tels que la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, la dyscalculie, la dysorthographe, la dysgraphie (regroupés sous le terme « troubles DYS- »), afin de lever les freins à une insertion sociale et professionnelle, - Accompagner les professionnels de l'insertion et de la formation au repérage des personnes porteuses d'un trouble DYS- - Développer des actions d'information, de formation en direction des différents acteurs.
PUBLIC CONCERNÉ	- Structures d'insertion professionnelle, socio-professionnelles et centres de formation de la région havraise, - Personnes concernées par un trouble DYS-, leur entourage
MODALITÉS	L'association, créée par des personnes dyslexiques, s'est donnée pour mission d'être une plateforme d'échanges, de réflexions et de propositions entre les parents, les instances politiques, les institutions de la santé, de l'éducation nationale et les associations. Elle collabore depuis 2008 avec différentes structures d'insertion professionnelle, socio-professionnelles et de centres de formation de la région havraise pour trouver des solutions quant à la formation des publics présentant des troubles spécifiques des apprentissages. RAPSODY œuvre à la formation continue des demandeurs d'emploi, des salariés, des apprentis et a donc développé des formations en direction des professionnels publics et privés et des publics pour répondre aux besoins exprimés sur le territoire.
FINANCEURS	Groupement d'intérêt public du Contrat de Ville de la communauté urbaine
CONTACTS	Accueil et ateliers sur RDV : 76 rue Saint-Jacques – 76600 Le Havre Renseignements : Corinne COSSON - 06 75 74 71 22 rapsodys@ouvaton.org http://rapsodys76.fr/

Handicap, recrutement & maintien

Cap emploi Le Havre fait partie d'un réseau de 98 Organismes de Placement Spécialisés présent sur l'ensemble du territoire national, qui apporte un service de proximité, une expertise et une réponse adaptée aux besoins des travailleurs handicapés et des employeurs publics et privés.

Ses missions visent à sécuriser les parcours professionnels : faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et donc garantir le maintien en emploi. Parallèlement, Cap emploi accompagne les entreprises privées et publiques dans leurs démarches et est le relais de la politique d'emploi des travailleurs handicapés.

OBJECTIF / FINALITÉ	Au service des personnes handicapées : - Bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel, notamment dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle (CEP). - Faciliter la recherche d'emploi : identifier ses compétences, rédiger un CV et une lettre de motivations, sélectionner des offres, entrer en relation avec l'employeur, aider à l'intégration dans l'entreprise, identifier les moyens de compensation pour adapter la situation de travail... - Trouver des solutions adaptées pour conserver son activité en tenant compte de l'état de santé de la personne : recherche et mise en œuvre d'une solution pour conserver son emploi en lien avec le médecin du travail et l'employeur ou envisager une reconversion professionnelle. Au service des employeurs privés et publics : - Recruter une personne en situation de handicap : analyse du poste (compétences et contraintes associées), proposition de candidats, évaluation des besoins d'adaptation de la situation de travail et intégration du collaborateur. - Maintenir dans l'emploi un collaborateur dont l'état de santé pose des difficultés dans l'exercice de son activité professionnelle : recherche et mise en œuvre d'une solution en lien avec le médecin du travail.
PUBLIC CONCERNÉ	• Les personnes Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi ou en cours de l'être • Les employeurs publics et privés
MODALITÉS	Se renseigner sur le site internet : https://www.capemploi-76lehavre.com
FINANCEURS	Pôle Emploi – AGEFIPH – FIPHFP
CONTACTS	Cap Emploi Le Havre – OPS Le Havre – 58 rue du Général Chanzy – 76600 Le Havre Tél : 02 35 22 71 21 Mail : secretariat@capemploi76lehavre.com

Liens utiles

Accès à l'emploi / insertion professionnelle

Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral

<https://www.ml-lehavre.fr/>

Siège social : 5 rue Miroglio - 76620 Le Havre – Tél : 02 35 43 53 95

Pôle emploi

<https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

HARFLEUR
POLE EMPLOI HARFLEUR
Avenue Clos Labédoyère
76700 Harfleur

HAVRE FERRER
POLE EMPLOI FERRER
17 rue Ferrer
76600 Le Havre

HAVRE SOUDAY
POLE EMPLOI SOUDAY
17 rue Paul Souday
76600 Le Havre

HAVRE VILLE HAUTE
POLE EMPLOI VILLE HAUTE
20 rue Léon Peulevey
76620 Le Havre

Cap Emploi Le Havre

<https://www.capemploi-76lehavre.com/>

58 rue du Général Chanzy
76600 Le Havre
Tél : 02 35 22 71 21

Région Normandie

<https://parcours-metier.normandie.fr/>

Numéro gratuit Parcours-Métier



*Je me forme
Je m'oriente
Je trouve un emploi*

parcours-metier.normandie.fr

0 800 05 00 00 Service & appel gratuits

Le numéro gratuit Parcours-Métier **0 800 05 00 00** – Service & appel gratuits

Service est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
(sauf le vendredi après-midi, de 13h30 à 16h30)

La vocation de ce service est double :

- informer les normands sur l'offre de formation, les dispositifs ainsi que les mesures d'accompagnement possibles
- aiguiller les personnes vers une ou plusieurs structures compétente(s), un interlocuteur spécifique au regard du parcours de chacun

Le service, issu d'un partenariat entre la Région, le Carif-Oref de Normandie et le Fongécif mobilise une équipe de TI chargés d'information qui se relaient du lundi au vendredi pour informer et guider les normands dans leurs choix de formation professionnelle continue.

Il fait partie du service public régional de l'orientation (SPRO) et a bénéficié du soutien du Fonds Social Européen (FSE).

CARIF-OREF de Normandie : mesures et dispositifs emploi formation en Normandie

<https://dispositifs-emploi-formation.cariforefnormandie.fr>

Lexique des principaux sigles utilisés

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
AI	Association Intermédiaire
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAQ	Contrat d'Accès à la Qualification
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire
CDD(I)	Contrat à Durée Déterminée (d'Insertion)
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEP	Conseiller en Evolution Professionnelle
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CMS	Centre Médico-Social
CPF	Compte Personnel de Formation
CRP	Centre de Rééducation Professionnelle
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DE	Demandeur(s) d'Emploi
EA	Entreprise adaptée
EI	Entreprise d'Insertion
EPIDE	Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
FSE	Fonds Social Européen
GEIQ	Groupeement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
IPP	Incapacité Partielle Permanente
LER	Lézard' Express Régionale
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OPCO	Opérateur de Compétences
PAEJ	Point Accueil Ecoute Jeunes
PEC	Parcours Emploi Compétences
PLH	Programme Local de l'Habitat
QPV	Quartier prioritaire de la Politique de la Ville
RAEP	Relais d'Aide et d'Ecoute Psychologique
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAMETH	Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIAE	Structure(s) d'Insertion par l'Activité Economique
TH	Travailleur Handicapé
TRE	Techniques de Recherche d'Emploi
TVA	Territoire de Veille Active
UTAS	Unité Territoriale d'Action Sociale